

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-
ture & autres Remarques curieuses.*

NOVEMBRE 1736.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imp eriale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront porvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 34. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continué. Bibliothéque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothéque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothéque raisonnée, qui contient à present 15. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Novembre. 1736.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.

I. **D**E longs extraits ne sont pas toujours du goût de la plupart des Lecteurs ; on en convient. Il y en a qui dans cet Article se plairoient davantage à trouver une diversité de matieres qu'un détail suivi qui en remplit toute l'étenduë. Mais ce qui fait l'objet de certains ouvrages ne permet pas d'être plus succinct. Celui dont nous avons à faire l'analyse, nous jette dans le même inconvénient que la *Description de l'Egypte*, si c'en est un de s'étendre, comme on l'a fait les deux derniers mois, pour ne rien omettre du contenu d'un Livre intéressant : Car de toutes les pieces qui composent celui que nous allons parcourir, il n'en est aucune qui ne merite d'être connue. Mais on ne doit pas attendre de nous un Extrait exact de chacune, il faudroit pour cela y ajouter du nôtre, & ce seroit un commentaire plutôt qu'une analyse. Voici le titre de l'ouvrage qui

est de 2. volumes in quarto en 2. colonnes imprimé à La Haye.

Voyages faits, principalement en Asie, dans les XII. XIII. XIV. & XV. siècles, par Benjamin de Tudele, Jean du Plan Carpin, N. Asselin, Guillaume de Rubruquis, Marc - Paul Venitien, Haiton, Jean de Mandeville & Ambroise Gontarini, accompagnés de l'Histoire des Sarrazins & des Tartares, & précédé d'une introduction concernant les Voyages, & les nouvelles découvertes des principaux Voyageurs, par Pierre Bergeron.

LE Traité de la Navigation & des Découvertes, qui sert comme d'introduction à ce Recueil; contient une notice historique des Voyages, tant anciens que modernes, & des établissemens faits par les Européens en Asie, en Afrique & en Amérique, une description des Canaries, l'Histoire de leur conquête & les preuves, & les Généalogies des Beihencourts & des Braquemonts. L'Auteur, qui est le Sieur Bergeron, observe d'abord, que si nous avons perdu quelque secret des Anciens, comme la teinture du vrai Pourpre, la taille du Porphyre, le Verre malleable, la préparation de l'Ellébore, & les Machines d'Archimede; en recompense, nous en avons trouvé qu'ils ne connoissoient point, comme la Bouffole, l'Imprimerie, les Horloges, les Lunettes d'aproche &c. Il insiste particulièrement sur la perfection, où la Navigation a été portée dans ces derniers siècles, & il soutient que si du tems de Salomon l'Aiguille aimantée eût été connue, les Flottes de ce Prince n'auroient pas employé trois ans à faire les Voyages d'Ophir & de Tharsis, fussent-elles allé jusqu'à St. Domingue & au Perou.

Il parle ensuite du Voyage d'Hannon autour de l'Afrique, de l'Atlantide de Platon, de toutes les Découvertes des Anciens, & il convient que tout ce qu'on en a dit, est fort confus & fort incertain. De-là il passe aux Canaries, qu'il croit être les *Isles fortunées* des Poètes, & après avoir rapporté tout ce qu'on en a écrit de plus fabuleux, il avoie que les Catalans & les Genoïs, sont les premiers, qui en aient eu une connoissance distincte: mais il prétend que jusqu'à Jean de Bethencourt, Gentilhomme Normand, qui y fut envoyé par Robert de Braquemont son parent, & qui les conquit, on n'y avoit fait aucun établissement, & qu'on n'y avoit point prêché J. C. ce qui est vrai.

En général, cet Auteur paroît bien instruit du sujet qu'il traite, & conjecture assez juste sur les faits douteux & obscurs. Son zèle pour la gloire de sa Nation, lui fait observer, que la conquête des Canaries par Bethencourt, (il pouvoit ajouter les Voyages des Dieppois à la côte de Guinée) précéda toutes les Découvertes des Castillans & des Portugais, mais il ne s'aveugle pas au point de lui laisser ignorer, que si nous avons les premiers de tous les Européens entrepris des Voyages de long cours, dans la vûe de faire des établissemens solides, & d'étendre le Royaume de J. C., nous n'y avons pas eu les mêmes succès que nos voisins, „ qui y ont „ apporté plus d'ordre, de patience, de résolution, „ & autres qualités, dont avec raison ils s'avantagent sur nous.

Il nous apprend encore que Bethencourt, malgré sa sagesse & sa douceur, n'ayant pû réduire à la raison un certain nombre de murins, qui se trouvoient parmi les gens, & qui firent échouer une partie de ses projets, fut obligé d'aller mandier du secours au dehors; que n'en pouvant tirer de la

France, alors déchirée par les factions d'Orléans & de Bourgogne, il s'adressa au Roi de Castille, & lui soumit sa Couronne. " Ce n'est pas ajoute-il, que les Espagnols aient été plus avisés au commencement de leurs nouvelles entreprises, témoin les mutineries contre Colomb, & les guerres civiles entre les Pizarres & les Almagres, au Pérou, & entre Cortez & Nervaéz au Mexique, qui les euidèrent ruiner tous, mais ils devinrent plus sages de bonne heure à leurs dépens, par la prudente conduite de leurs Chefs; ce qui n'arrive pas si aisément entre nous, qui ne faisons guères profit de nos fautes, que nous laissons venir à tel comble, que tout remède après devient inutile, & même dangereux: Ce qui vient ordinairement du peu d'ordre, qui est parmi les nôtres, & que la plûpart sont plus touchés de leur particulier intérêt, que de celui du public, & de la gloire de la nation... qui est au contraire ce qui pique principalement les Espagnols, qui leur a acquis ce très-grand Etat, qu'ils possèdent aujourd'hui.

On pourroit ajouter, qu'étant nés sous le Gouvernement le plus Monarchique de l'Univers, nous sommes moins portés aux grandes entreprises qui ont le bien public pour objet; mais il est vrai que nos expéditions dans le nouveau monde, ont été plus justes, & que si nous avons manqué la plûpart de nos établissemens, nous avons pourtant sur nos voisins de grands avantages pour y réussir, dans la douceur de notre caractère, & dans l'industrielle activité de nos Colonies. On sçait que les Negres de la Guinée regrettent encore après trois cens. ans les Dieppois, que quand les Brasiliens eurent connu les François, le joug des Portugais leur devint encore plus insupportable, qu'il y a peut-

peut être long-tems que nous aurions perdu la nouvelle France, si les Anglois en eussent traité les Habitans naturels, avec autant d'humanité que nous avons fait. Mais d'autres raisons, qu'il seroit trop long d'expliquer, & qui ne seroient pas ici à leur place, s'opposent aux progrès de nos Colonies. Du reste, ce seroit porter nos prétentions trop loin, que de vouloir, comme fait Bergeron, nous attribuer une partie de la gloire que le Comte Henri, & les Rois de Portugal ses neveux, ont acquise par leurs découvertes, par la raison que ces Princes étoient issus de la maison de France,

Notre Auteur manque aussi quelquefois de critique, comme quand il adopte la fable du Pilote, dont on a prétendu que les Mémoires avoient dirigé Christophe Colomb, dans les Découvertes du Nouveau Monde. Il a d'ailleurs ignoré que ce grand homme, avant que d'offrir ses services au Roi de Portugal, s'étoit adressé à la République de Genes, dont il étoit né sujet. Il confond le premier voyage, qu'Americ Vespuce fit sous la Banniere de Castille, avec ceux qu'il fit dans la suite au profit d'Emmanuel, Roi de Portugal : mais il se moque avec raison des Découvertes du Roi Artus d'Angleterre, dans le VI. siècle, de celles de Sighelme, Evêque de Siburne, dans le IX. de celles d'un Cordelier Anglois dans le XIV. & d'autres pareils contes, trop légèrement adoptés par Mercator, & par Guillaume Postel. Il rend justice aux Anglois & aux Hollandois, à qui nous sommes redevables de quantité de découvertes très-utiles : il n'oublie point les Danois, les Suedois, & les Moscovites, & il finit cet article par le voyage du P. de Andrada, Jesuite dans le Thibet. Il convient que les Missionnaires ont beaucoup contribué aux nouvelles découvertes, dont il nous donne un précis exact, mais il est assez surpre-

surprenant qu'il n'ait rien dit de celles des sources du Nil, fait par le P. Pierre Paez, ou Pais, en 1618.

On sçait que les Anciens Gaulois voyageoient beaucoup par mer, & César parle sur-tout de ceux de Marseille, & de Vannes. L'Histoire Littéraire de la France, nous apprend qu'un célèbre Gaulois, nomme Pytheas, natif de Marseille, pénétra jusqu'aux extrémités de la Terre. Sous la première race de nos Rois, la Navigation tomba presque entièrement dans les Gaules: Charlemagne l'avoit un peu relevée, mais ses Successeurs la négligerent beaucoup, & ce ne fut qu'à l'occasion des Croisades qu'elle commença de se rétablir. Lorsque dans le XIII. siècle Marc-Paul de Venise, entreprit son grand voyage, les François avoient déjà pénétré dans la Haute Asie & dans les grandes Indes, & nous avons vû que plus d'un siècle avant les premiers voyages des Portugais, les Normans de Dieppe frequentoient les côtes de Guinée. Les guerres civiles, sous Charles VI. & son Successeur, les empêcherent de continuer ce commerce, & de soutenir leurs établissemens; de sorte qu'à l'exception de la conquête des Canaries par Mr. de Bethencourt, les François n'ont gueres reparu en Mer, qu'au commencement du XVI. siècle. Alors les Normans, les Bretons & les Basques, commencerent à faire la pêche de la Moruë sur le grand Banc de Terre Neuve, & aux environs du Golfe S. Laurent. En 1518. le Baron de Lery fit plusieurs découvertes de ce côté-là. En 1525. Verazani découvrit au nom de François I. toutes les côtes de l'Amérique septentrionale, & depuis ce tems-là, les François n'ont point cessé de courir toutes les Mers, & de faire des découvertes, dont les Anglois ont beaucoup plus profité qu'eux.

Bergeron

Bergeron est entré sur tout cela dans un fort grand détail, mais comme il n'est gueres possible, quand on travaille sur un si grand nombre de Relations diverses, de n'y être pas quelquefois trompé; cet Auteur, malgré son exactitude & son discernement, l'a été sur plusieurs points, sur lesquels il auroit pû être mieux instruit. Par exemple, on sera surpris de ce qu'il dit du Fleuve St. Laurent: " que son cours est double, l'un à l'Orient, vers la ,, Nouvelle France; l'autre en Occident, vers la ,, Mer du Sud. ,, Il n'est personne aujourd'hui, qui ne soit à portée de sçavoir, que ce grand Fleuve, qui vient des extrémités du Nord, ou du Nord-Ouest, coule toujours à l'Est & au Nord-Est, & traverse la Nouvelle France d'un bout à l'autre.

Les disputes entre les Castillans & les Portugais, principalement pour le Bresil & les Moluques, les prétentions réciproques de ces deux Nations au sujet de leurs découvertes; la conduite des divers Peuples d'Europe dans leurs nouveaux établissemens; les avantages qu'ils en ont tirés, ou qu'ils auroient pû en tirer pour le commerce & pour la Religion; tout cela est traité en peu de mots, & d'une manière qui répand beaucoup de jour sur les Relations & les Histoires du nouveau Monde. Nous ne dissimulerons pourtant pas, qu'on auroit pû y ajouter quelques éclaircissemens, qui y sont devenus nécessaires.

L'Auteur relève fort à propos, Freytas & Sandoval, qui citant un article de la Trêve de Vaucelles, l'ont altéré en y insérant: *Que les François ne pourroient passer aux Indes avec Marchandises, ni découvrir & conquérir Terres, sans le consentement de l'Empereur (a) & du Roi son fils: au lieu qu'on*

(a) Charles-Quint.

qu'on y dit précisément qu'ils ne pourroient naviger, trafiquer & négocier aux Indes appartenans auxdits Seigneurs, sans leur congé exprès & licence... moyennant aussi que rien ne se fit au préjudice des Sujets du Roi Très-Chrétien, qui se trouveroient voyager par Mer ailleurs à leur commodité, & où bon leur sembleroit, comme du passé.

Au reste, les Castillans & les Portugais n'auront pas à se plaindre que l'esprit national ait conduit la plume de l'Auteur François. Rien n'est plus flatteur que la maniere dont il s'exprime au sujet de leurs découvertes. " Bien, dit-il, que comme
 „ hommes ils ayent apporté beaucoup de défauts,
 „ & usé de grands excès en la plupart de leurs dé-
 „ couvertes & conquêtes, si est-ce que le bien
 „ qu'ils ont causé au monde, est tel, qu'ils ont donné
 „ la premiere connoissance à nos Européens de
 „ tant de choses inconnuës, rares & singulieres, &
 „ ont planté la foi en des lieux si éloignez, ayant
 „ servi d'utiles instrumens à la divine Providence,
 „ lorsqu'il lui a plû en ces derniers siècles, faire
 „ paroître plus manifestement sa gloire & son nom,
 „ d'un bout de la terre à l'autre. Si bien que la
 „ postérité aura sujet d'admirer, & haut louer la
 „ prudence, dextérité, courage, résolution, pa-
 „ tience, persévérance, & autres vertueuses quali-
 „ tés de ces premiers Découvreurs... & qui ne
 „ s'étonnera, que deux petites poignées d'hommes,
 „ avec de si foibles commencemens & moyens,
 „ tant de contradictions des hommes & des élé-
 „ mens, soient parvenus à la connoissance, voir à
 „ la possession des deux extrémités du Monde...
 „ cela surpasse d'autant plus les conquêtes d'Al-
 „ xandre & des Romains, qu'elles se faisoient par
 „ terre, de proche en proche, & par une grande
 „ puissance d'hommes & de richesses, où ceux-ci
 ont

„ ont pénétré les Mers effroyables, & les zones
„ inaccessibles &c. „

A l'occasion des mesures que les Rois Catholiques, conjointement avec l'Empire, avoient prises en 1627. pour assurer à la Compagnie de Seville, tout le commerce de la Chrétienté, à l'exclusion des autres Princes & États, Mr. Bergeron nous apprend qu'en 1608. Isaac le Maire, (a) natif de Tournai, proposa au Conseil de Henri IV. d'établir une Compagnie de commerce en France, à l'exemple de celle d'Amsterdam; qu'il en fit voir la facilité, tant parce que ce Royaume avoit dès lors beaucoup de bons Matelots & d'habiles Pilotes; & que ses Ports sont avantageusement situés, que par l'estime que les Orientaux faisoient des François, que cette entreprise fut fort approuvée des plus sages, mais que d'autres plus puissans s'y opposèrent, sur ce que les François n'ont ni la persévérance, ni la conduite, ni la prévoyance que demandent de pareilles expéditions, “ & qu'ils ne portent leur „ esprit, vigueur & courage, qu'à ce qui leur est „ proche, prompt & présent. . . . mais, ajoute-t- „ il, il en faut mieux espérer aujourd'hui, sous la „ conduite & direction des plus sages & mieux in- „ formés, par l'expérience des choses passées, & „ l'état des présentes.

L'Auteur traite ensuite des Voyages de plusieurs Religieux, pour la propagation de la foi, & il paroît que cet article lui tient extrêmement au cœur. En un mot, on voit dans cet Ouvrage un Ecrivain judicieux, plein de zèle pour le bien public, pour la Patrie & pour la Religion, qu'il veut qu'on se propose toujours pour principal objet des nouvelles décou-

(a) Il étoit pere de Jacques le Maire, qui en 1616. découvrit le Détroit de ce nom.

découvertes, & dont il reconnoit l'utilité, même pour le temporel dans les nouveaux établissemens.

Voyage de Benjamin de Tudela, au-tour du Monde, commencé en 1173.

Cette Relation contient tout ce que ce Juif Navarrois a observé de plus curieux dans tous les Païs qu'il a parcourus. Mais comme son but principal étoit de s'instruire de l'état où se trouvoit la Nation, il semble ne toucher au reste, qu'en passant, & d'une maniere assez superficielle. Il écrivit son Journal en Hébreu; Benoit Arias Montanus & Constantin Lempereur, l'ont publié en Latin, & Mr. Bergeron s'est servi de l'une & de l'autre version pour la traduire en François. Un Avertissement d'Arias Montanus, où ce Traducteur s'étend beaucoup sur l'éloge des Espagnols & du Juif Navarrois, nous apprend que nous n'avons qu'un Abregé de cet Ouvrage, mais qu'il a été conservé dans son entier, par les Juifs d'Alexandrie. Bergeron de son côté nous avertit qu'il s'est particulièrement servi de la version latine de Lempereur, pour les noms des Villes, des Contrées & des Rivieres, que Montanus n'avoit pas assez bien rendus, & qu'il y en a encore plusieurs qu'on n'a pû déchiffrer, soit que Benjamin n'en ait pas exactement observé l'orthographe, ou qu'il les ait écrits dans un jargon propre des Juifs de ce tems-là.

On convient qu'il est peu de Voyageurs qui ayent parcouru plus de Pays que celui-ci; on le croit fort sûr, quand il parle de ce qu'il a vû; mais on prétend qu'il l'est fort peu sur ce qu'il rapporte d'après les autres, par la raison qu'il n'a gueres consulté que des Juifs de la probité & des lumieres desquels il avoit une fort grande idée: Que si on trouve les choses bien differentes aujourd'hui de ce qu'il les represente, il faut l'attribuer, dit le Traducteur

François,

François, aux prodigieux changemens, qu'a produits dans le monde la domination des Turcs & des Tartares. Ce qui est certain, c'est qu'il y a dans cette Relation bien des traits qui sentent le Roman, & qui marquent une grande ignorance de l'Histoire, comme quand l'Auteur dit qu'au sortir de Pouzol, on fait quinze milles par un chemin pratiqué sous les montagnes que Romulus, le premier Roi des Romains, fit faire, dans l'apprehension qu'il avoit de David & de son Général d'Armée Joab: & que ce Prince entreprit d'autres semblables ouvrages sous les montagnes, où est à present la fameuse Ville de Naples.

On est moins surpris de la maniere emphatique; dont il parle de ses Rabins & de leurs Synagogues, auxquelles il donne ordinairement le nom d'*Universitez*. A l'en croire, toute la sagesse & toute la science du monde étoient alors réunies dans cette Nation dispersée. En parlant des Samaritains, qu'il nomme *Cuthœi*, il dit qu'il en rencontra cent à *Neapolis*, qui est l'ancien Sichem, lesquels n'observoient que la Loi de Moïse, qu'ils avoient des Prêtres de la race d'Aaron, que ces Prêtres ne s'allioient point hors de leur race, d'où vient qu'on les appelloit *Aaronites*; qu'ils étoient néanmoins les Prêtres & les Ministres des Loix propres aux Samaritains; qu'ils se vantoient d'être de la Tribu d'Ephraïm, mais qu'ils ne se servoient point de ces trois lettres *He*, dans le nom d'Abraham, *Heth* dans celui d'Isaac, & *Ghain* dans celui de Jacob, au lieu desquels ils employoient la lettre *Aleph*, „ signe évident qu'ils n'étoient point de la posté- „ rité ni de la semence d'Israël, puisqu'ils igno- „ roient ces trois caracteres de la loi de Moïse, „ qu'ils disoient sçavoir sans cela.

La description que Benjamin fait de Jerusalem & de

de la Palestine, est assez curieuse; mais il y a encore de ce merveilleux, dont les Livres des Rabins sont presque toujours remplis: Tel est ce qu'il dit, que la statue de sel, en laquelle la femme de Loth fut changée, diminuë à force d'être léchée par les animaux, & qu'elle reprend aussi-tôt sa premiere grosseur; & ce qu'il raconte de la découverte de la sépulture de David & des autres Rois de Juda, il nous assure néanmoins qu'il l'a appris d'un Pharisien, nommé Abraham de Constantinople, fort homme de bien, & surnommé *le pieux*, lequel étoit alors à Jerusalem, & fut consulté par le Patriarche de Jerusalem sur cette découverte. Il y a un peu plus de vraisemblance dans ce qu'il dit, des monumens d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Sara de Rebecca & de Lia, qu'on voyoit encore de son tems dans la double Vallée d'Hébron.

On verra sans doute avec plaisir la description qu'il fait du *Bdellium*, & de l'arbrisseau qui produit le poivre: mais quand il parle de certains insulaires de *Cheneray*, nommé *Dugbiins*, adorateurs du feu, parmi lesquels les personnes de qualité se jettent dans le feu, où l'on brule les corps de leurs parens ou amis, il entre sur cela dans un détail de circonstances où il y a bien du fabuleux. C'est bien pis encore, quand il décrit le secret qu'on a trouvé, dit-il, de se garantir des violentes tempêtes, dont on ne manque gueres d'être assailli sur la mer, qui sépare les Isles de *Cheneray* de la Chine.

„ Pour aller, dit-il, de ces Isles à Sin dans la
 „ Chine, il faut être quarante jours sur mer. Quel-
 „ ques-uns assurent que cette mer est un détroit
 „ sujet à de violentes tempêtes que *la Planette*
 „ Orion y excite avec tant de furie, qu'il est im-
 „ possible à aucun Navigateur de les surmonter ou
 „ d'en échaper, parce qu'elles entraînent les Navi-

res dans les endroits les plus retirés de cette mer, d'où il est impossible de les retirer; & les Vaisseaux y demeurent si long-tems, que les hommes ayant consumé leurs vivres, y périssent... Cependant l'industrie des hommes a pourvû à cet inconvénient. On a trouvé un moyen de l'éviter, qui pourra faire plaisir à ceux qui auront la curiosité de le sçavoir... On a la précaution d'apporter des peaux de veaux en aussi grand nombre qu'il y a d'hommes, qui dans le tems que les vents les jettent dans les endroits les plus périlleux, se renferment avec leur épée, chacun dans une de ces peaux, qu'ils coulent d'une manière que l'eau n'y puisse entrer; après quoi ils se roulent dans la mer. Les Aigles qui sont fort fréquents en cette région, & qu'on appelle des Griffons, ne les ont pas plutôt aperçus, que les prenant pour quelques bêtes, ils se lancent dessus, & les transportent à terre... mais lorsqu'ils sont prêts à arracher & manger leur proie, l'homme renfermé dedans la peau, tuë sans tarder le Griffon de son épée.

On donnera la fin de cet Extrait dans le Journal prochain, pour laisser ici quelque place à une Lettre qui parut à Londres au mois de Septembre, & dont le public qui aime à réfléchir, verra peut-être le contenu avec plaisir.

L'Auteur fait voir que les Habitans de la Nouvelle Angleterre & autres Provinces du continent de l'Amerique fournissent depuis long-tems toutes sortes de provisions aux Colonies Françoises, qui plantent & cultivent des cannes de Sucre, qu'ils en achètent même du Sucre & du Rum (boisson forte que les François ne se sont avisés de faire que depuis

Lettre plaintive sur le Commerce de Sucre que font les François au détriment

puisque les Anglois ont commencé à en acheter) ainsi qu'une grande quantité de Molosses (Sediments du Sucre) dont les François n'avoient non plus fait aucun débit auparavant; que les Colonies Angloises de la Nouvelle Angleterre & des autres Provinces du Continent font ordinairement ces achats de l'argent qu'elles reçoivent des denrées qu'elles vendent aux Colonies Angloises qui plantent des cannes de Sucre; que les dommages qui naissent de ce commerce heteroclitre sont également grands & évidents, & augmentent tous les ans, de façon que les plantations Angloises ont considerablement diminué, & que les Plantations Françoises au contraire se sont étendus & ont multiplié au point, qu'elles envoient maintenant du Sucre à *Hambourg*, en *Hollande*, en *Espagne*, & aux Echelles du *Levant* & de la *Mediterranée*, où nous envoyions auparavant, nos Colonies n'ayant plus aucun débit de leur sucre que celui qui s'en fait en Angleterre; que par une consequence naturelle plusieurs des Habitans de ces Colonies Angloises ne trouvant plus leur compte à planter des cannes, abandonnent ce métier & se retirent dans les Colonies du Nord, ce qui, en cas de guerre avec la France, causera, selon les apparences, la perte entiere de nos Isles de Sucre. Que lesdites Isles sont constamment dépeuplées de leur argent courant par les négocians de nos Colonies Septentrionales, qui l'emportent pour acheter dans les Colonies Françoises ce qu'ils pourroient acheter dans les nôtres, du Sucre, du Rum & des Molosses.

Selon l'Auteur qu'on traduit ces seuls abus détruiront naturellement les Colonies Angloises de Sucre, mais ce ne seroit qu'à la longue, s'il n'y avoit pas d'autres circonstances qui missent les Colonies Françoises en état de vendre leur Sucre à beaucoup meilleur marché que les Colonies Angloises: Par

L'ACTE XII. de navigation de Charles II. pourfuit nôtre Auteur, & par les VII. & VIII. de Guillaume III. il est défendu de transporter le sucre de nos Colonies en aucun lieu que ce foit, excepté dans la Grande-Bretagne & dans nos propres Colonies, & de plus il est ordonné qu'on payera trois chellings 6. sols de droits par quintal (déduisant 5. par cent pour prompt payement) à raison de 30. chellings le quintal, quoiqu'on ne le vende pas à ce prix-là à beaucoup près. Par les Actes des Assemblées des Barbades & des Isles de dessous le vent, on est obligé de payer quatre & demi par cent du sucre & des denrées du crû de ces Isles qu'on transporte ailleurs. Par un Acte passé sous Charles II. le Sucre des Plantations Britanniques doit payer 18. sols par quintal si on le porte à nos Colonies du Nord, quoiqu'il soit permis aux Colonies Françoises d'y en porter sans payer aucun droit. Par l'Acte de l'année 22. de Charles II. il est défendu de porter les sucres dans nos Colonies directement en Irlande, quoique l'on en puisse porter des Colonies Françoises. Le Rum de nos Colonies paye le même droit que l'Eau de vie de France, ce qui a diminué considérablement la consommation des Liqueurs de ces Colonies & de celles d'Angleterre.

Voilà de grands avantages que les Colonies Françoises ont sur les Angloises, l'Auteur remarque cependant qu'elles en ont encore d'autres, sçavoir : " Qu'on y donne un prix pour chaque Negre qu'on y porte d'Afrique sur des Vaisseaux François, qu'elles ne payent que la moitié des droits sur le sucre qu'elles débirent en échange de Nègres; que les droits qu'elles payent ne sont que de 2. chellings 5. sols par quintal, & que même ces droits leur sont rendus quand elles le vendent ou transpor-

rent dans des Pays étrangers ; que ceux qui travaillent aux Sucrieries dans les Colonies Françoises sont exemts de capitations ; que les Ports & Forts sont bâtis, entretenus & défendus par le Roi ; qu'il est défendu à leurs Gouverneurs de recevoir ou prendre aucun argent du peuple sous titre de salaire, récompense ou autrement ; enfin, que les François ont tant d'avantages sur les Anglois, qu'ils ruineront & le Commerce & les Colonies de ceux ci en vendant leur Sucre, Rum & Motosfes à meilleur marché que ne peuvent faire les Anglois, si on n'accorde aux Colonies Angloises les mêmes avantages dont jouissent les Colonies Françoises.

II. Le *Balay* est le mot de la dernière Enigme. Chaque Lettre de ce mot commence les vers de l'Enigme.

E N I G M E.

TE suis arbre où rien ne se cueille,
 Qui porte mes rameaux en bas ;
 J'ai toujours des branches sans feuille
 Qui de mon tronc ne sortent pas.

Je ne laisse rien où je passe ;
 Par moi ce qui nuit est chassé,
 Et la propreté suit la trace
 Qui montre par où j'ai passé.

Je suis ennemi de l'ordure ;
 Je fais un Palais d'un taudis,
 Et suis l'ordinaire monture
 Des Grandiers & des Goffredis.

Avec

*Avec l'enfance j'ai commerce,
Quoiqu'elle tâche de m'éviter:
En un mot, bien souvent j'exerce
La servante & le Magister.*

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **T**OUT est toujours tranquille sur les frontières de Portugal, où les Troupes de part & d'autre sont en quartiers de rafraichissement. Celles qui sont en Catalogne se tiennent de même dans leurs quartiers quoiqu'en bon nombre, y ayant eu depuis peu divers Bataillons qui sont venus les joindre, & qui avoient fait voile de Cadix. De là on pourroit conjecturer que la Cour n'a d'autre but que de se tenir en bonne posture jusqu'à ce que tout soit absolument conclu à son gré en Italie, si l'on n'avoit pas recommencé de travailler avec allégresse de chaleur à tout préparer pour l'embarquement des Troupes à Barcelonne. Mais au cas que ces Troupes soient destinées à aller renforcer le Duc de Montemar en Toscane, ainsi que le bruit en a couru, il y a apparence qu'à l'arrivée d'un Courier qu'on attend de Versailles, Sa M. contremandera l'embarquement projeté, ce Courier étant chargé d'une Réponse favorable de l'Empereur pour lever entièrement les difficultés qui ont accroché jusqu'à présent l'évacuation de la Toscane.

II. Les différends entre S. M. Cath. & le St. Siège continuent d'être dans la même situation. La Cour

reçoit souvent des Exprés d'Italie à ce sujet, mais on ne publie rien de leurs dépêches. On est aussi encore à apprendre si le Roi de Portugal aura souscrit à la Convention réglée le 7. Juillet dernier, & dont les points sont inserés dans nôtre dernier Journal, page 367. , parce qu'un Courrier attendu de retour de Lisbonne avec des dépêches concernant ces différends, a été arrêté & dépouillé à peu de distance de Lisbonne par des gens qu'on dit être voleurs, & qui avoient ouvert & examiné tous les paquets.

III. On parle comme d'une chose certaine à la Cour que le Roi a de nouveau conçu le dessein d'abdiquer la Couronne pour ne travailler qu'au salut de son amé. Ce Monarque est actuellement au Château de St. Ildefonse avec une partie de la Cour. Il y a disposé depuis peu de diverses Charges Civiles & militaires, entr'autres, du Gouvernement Militaire & Politique de Cadix qui a été conféré à Don Barthelemi Ladron de Gueytra, Maréchal de Camp & Gouverneur de Gironé.

IV. Le jour du départ du Comte de Montijo pour retourner à son Ambassade de Londres n'étoit pas fixé le 18. Septembre, suivant les avis de ce jour qu'on a reçus de Madrid. Ce délai donne sujet à quelques réflexions. Le Marquis de Las Minas nommé Ambassadeur du Roi auprès de S. M. T. C. n'a dû partir non plus qu'au mois Octobre, quoiqu'il eut depuis plusieurs semaines toutes ses instructions.

V. *Cadix*. Les Navires destinés cette année pour Ca tagene consistent en deux Vaisseaux de guerre; savoir, le *Conquerant* & le *Fort*, & en huit Bâtimens Marchands: Ils devoient mettre à la voile au commencement d'Octobre sous les ordres du Lieutenant Général Don Blaise de Lezo. Ceux nommés le *Leon-Franco* & le *Buen-Retiro* arrivèrent dans ce

Port

des Princes &c. Novemb. 1736. 429

Port le 7. Septembre venant de la *Vera-Cruz*, d'où ils partent le 18. Juin dernier. Leur cargaison consiste en ce qui suit: sçavoir, pour le compte u Roi en 603430. piaftres en barres d'argent, 19195. piaftres en barres d'or, 191399. en especes, & 24737. en 1595. quintaux de Cuivre, ensemble 838761. piaftres.

Pour le compte du Viceroy du Perou, 288796. piaftres en pistoles.

Pour le compte de la *Cruzade*, 91195. piaftres en lauces d'argent, & 76226. en especes, ensemble 167421. piaftres.

Pour le compte des particuliers, 1234314. piaftres en especes, 79189. piaftres en pistoles, & 10400. en vaiffelle d'argent, ensemble 1323905. piaftres, & en marchandises 1127. Surrons de Cochenille fine, 127. de Cochenille Silvestre, 366. Surrons d'Indigo, 315. milliers de Vanilles, 257. Surrons de Jalap, 712. Cuirs, & 2390. faes de Tabac en feuille.

VI. Par la voye de ces *Vaiffeaux* on apprend que l'Amiral Pintado qui est chargé d'un pleinpouvoir de la Cour pour y regler tout ce qui peut le plus contribuer à l'avantage du commerce, avoit fait publier une *Ordonnance* qui défend à qui que ce soit de vendre aucune des *Marchandises* qui y sont arrivées par la Flotte, sous peine d'une amende de 8000. pieces de huit, & d'être banni du commerce.

VII. *Portugal. Lisbonne.* Ce qu'il y avoit le mois dernier (selon nos mémoires) de *Vaiffeaux* de la Flotte Angloise près de cette Ville, y sont encore, sans apparence d'un prochain départ vers leurs Ports. Il ne se presente au surplus à rapporter de cette Cour que le peu qui en est au commencement de cet Article, & l'établissement de trois nouvelles

Charges de Secrétaire d'Etat, que le Roi a jugé à propos de faire, pour faciliter l'expédition des affaires d'Etat, qui sont considérablement augmentées depuis quelques années tant au dedans qu'au dehors du Royaume. Il y a un Decret publié à ce sujet par lequel S. M. autorise les trois nouveaux Secrétaires à signer toutes les expéditions qui émaneront de leurs Bureaux, & ordonne à ses Vassaux de regarder leur signature comme la sienne. Le premier, à l'exception des affaires concernant les Evêques & les autres Bénéfices desquels il connoitra sans distinction des lieux où les Bénéfices seront situés, n'aura dans son Département que celles de l'intérieur du Portugal. On expédiera à ses Bureaux toutes les Lettres Patentes pour les Charges & les Emplois, aussi bien que les Brevets pour les pensions & les autres récompenses. Il se mêlera de tout ce qui regarde les Tribunaux, les Universités, les Ordres Militaires, l'administration de la Justice & des Finances, la Police, & le bon ordre du Royaume. Le détail de la construction des Vaisseaux, de leur armement, & de leur approvisionnement, des reglemens pour favoriser le commerce, des établissemens des Manufactures, sera porté au Bureau du Secrétaire de la Marine, & généralement toutes les affaires qui concerneront les Isles de *Madere*, des *Açores*, & du *Cap-Verd*, le Royaume d'*Angole*, & les Côtes d'*Afrique*, ainsi que la Principauté du *Brezil*, & les établissemens Portugais dans les Indes, seront de son ressort. Le Secrétaire d'Etat des affaires étrangères & de la guerre expédiera toutes les dépêches adressées aux Ministres qui résideront de la part de Sa M. Portugaise dans les Cours étrangères, ainsi que les ordres pour les Troupes & les Généraux. Il veillera au maintien de la Discipline militaire, & prendra soin de

pour,

des Princes &c. Novemb. 1736. 431
pôurvoir à l'entretien des Troupes, à l'approvision-
nement des Hôpitaux d'Armée, & à la réparation
des Fortifications,

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus conside-
rable en ITALIE depuis le mois
dernier.*

1. **L**ombardie. L'évacuation de ce Pays par les
François est totalement achevée depuis le
14. Septembre. Elle s'est faite par gradation, & con-
formément à ce qui avoit été réglé à cet égard.
Mais ce ne fut que le 29. Août qu'elle commença
par Cremona & le Cremonois que les Alliés remi-
rent aux Impériaux. Le 31. ils en firent autant de
Trezza, Lecco, & Fuentes. Le 2. Septembre suivit
l'évacuation de Pizzighitonne. Celle de Lodi s'est
faite le 4. Le 7. les Impériaux entrèrent dans la
Citadelle de Milan & dans la Ville de Cosme. Les
Forts d'Arco & Dombozola leur furent restitués le 9.
& comme le Maréchal de Noailles & le Comte
de Kevenhuller étoient convenus dans une dernière
entrevûe qu'ils tièrent le 27. Août à Zorlesco de n'éva-
cuer la Ville de Pavie que lorsque le Roi de Sardaigne
seroit en pleine possession des Fiefs des Langhes,
la garnison François n'en sortit que le 14. & se mit
en marche pour suivre les autres Troupes de la
même nation qui retournent toutes en France &
ont déjà passé les Alpes; de sorte que tout ce que
l'Empereur possédoit en Lombardie se retrouve pré-
sentement sous sa domination, excepté les Fiefs des
Langhes, dont le Roi de Sardaigne a été investi le
7. Septembre par les Commissaires Impériaux.
Voici

Voici de quelle maniere les Troupes de S. M. I. sont rentrées dans les Places.

Le Baron de Wachtendonck, Lieutenant Général, à la tête d'un Détachement, se presentoit à celle des Portes de la Ville, dont on étoit convenu, & y étoit reçu par l'Officier François ou Piémontois qui commandoit dans la Ville. Il marchoit ensuite à la place où étoit le Corps de Garde, & y rangeoit ses Troupes en face de celles de France & de Sardaigne rangées de l'autre côté. Les Troupes de part & d'autre s'atrétoient dans cette position jusqu'à ce que toutes les Gardes eussent été relevés par autant de Détachemens Impériaux, & que les Détachemens de France & de Piémont qui étoient de Garde, eussent rejoint leurs Drapeaux. Alors les Troupes se saluoient réciproquement, & les Françaises & Piémontoises se mettoient en marche Enseignes déployées, & au bruit de tous leurs instrumens militaires.

II. Les Habitans du *Milanez* ont donné des marques de leur joye du retour des Impériaux. Le 10. Septembre on chanta à cette occasion le *Te Deum* dans l'Eglise de St. Ambroise à Milan, & le soir il y eut des feux & des illuminations par toute la Ville. Le Maréchal de Noailles y étoit arrivé le 5. de Lodi, y passa la nuit, & après avoir pris congé de la Noblesse & autres personnes de distinction qui s'étoient renduës dans son quartier afin de lui souhaiter un heureux voyage, il partit en poste pour se rendre à Pavie. On a été fort content dans ce Pays de la conduite de ce Général, de sa générosité, de sa politesse, & du bon ordre qu'il a fait observer dans tout le Duché de Milan pendant le séjour qu'il y a fait. Il s'y est aussi fort signalé en libéralités, ayant entr'autres fait present à la Communauté de Lodi de 27000. livres dont elle lui étoit

étoit redevable. Son Excellence s'est renduë de Pavie à Turin d'où elle est partie après le retour d'un Exprés qu'elle avoit expédié à Versailles. Parmi divers presens dont le Roi de Sardaigne l'a gratifié, il y a le portrait de S. M. enrichi de diamans de la valeur de 200000. livres.

III. Il n'est point encore arrivé de reglement de Vienne touchant la nouvelle forme du Gouvernement du Milanez : La Giunte continuë d'exercer les fonctions à Milan jusqu'à ce qu'on ait reçu la disposition des Magistrats. En attendant on doit être persuadé que les nouveaux seront bientôt hors d'emploi, & que les choses seront remises sur le pied qu'elles étoient avant l'entrée des Alliés. On prétend néanmoins qu'à l'avenir l'Empereur ne nommera plus de Commandans dans les Places de la Lombardie, mais qu'il en fera faire les fonctions par le plus ancien Officier de la Garnison de chaque Place. Les Troupes de ce Monarque qui y restent sont au nombre de 23. Bataillons & 19. Escadrons pour le Duché de *Milan* : 15. Bataillons & 12. Escadrons pour le *Parmesan* & le *Plaisantin*; 9. Bataillons & 7. Escadrons pour la *Toscane* lorsque les Espagnols l'auront évacué : Et dans le Duché de *Mantouë*, outre les Troupes qui y sont déjà, il y aura 1200. hommes du Régiment de Leopold Palfi, Infanterie, & onze Escadrons. On compte que celles qui ont quitté l'Italie pour se rendre en Hongrie, consistent en 54. Bataillons & 54. Escadrons.

IV. Mr. le Comte de Kevenhuller s'étant rendu du *Parmesan* à *Cremona*, s'y est arrêté jusqu'au 23. Septembre. Le 24. il vint à *Milan*, & alla descendre au Palais de la Princesse Trivulzi, où il dîna. L'après-midi S. Ex. fit la revûë du Régiment de Saxe-Gotha près du Lazareth. Ensuite Elle alla visiter la Citadelle, & y trouva 4. Compagnies de Cava-

Cavalerie rangées sur la place. Le lendemain ce Général dina chez le Comte Ciceri, & partit là-dessus pour Lodi. On dit qu'il ira faire un tour en Toscane, soit pour en visiter les Forteresses après que les Espagnols en seront sortis, soit pour avoir avant leur départ quelques Conférences avec leur Général.

V. Sa Majesté Sardaignoise est presentement en pleine possession des Fiefs des Langhes, l'Acte d'investiture lui en ayant été remis par le Comte Pafserini qui a été député à cet effet à Turin en qualité de Commissaire de l'Empereur. Mais plusieurs Feudataires de ces Langhes ont protesté contre l'Acte en question, prétendans qu'il est contraire à leurs droits. Au contraire les Villes de *Tortone* & de *Novare* ont député le Marquis de Balzeti & le Comte de Tornicli à Turin où ils ont prêté hommage au Roi de Sardaigne, qui les a reçus très-gracieusement.

VI. *Toscane.* Quoiqu'il n'y ait encore rien de déterminé pour l'évacuation de ce Duché par les Espagnols, le Duc de Montemar fait néanmoins des dispositions qu'il ne feroit pas s'il avoit ordre de ne point partir. Il a envoyé ordre aux Chefs des Bâtimens fretés à Livourne pour le transport de son monde, de les mettre en état de faire voile en peu de jours. Ceux qu'il y a fait arrêter à même fin, & qui sont au nombre de 33. la plupart Anglois, sont toujours retenus quoiqu'ils coutent par mois 6000. pieces de huit. Les ordres de ce Général sont aussi donnés de cuire une grande quantité de biscuits pour le service des Troupes quand elles repasseront la mer, & pour les sept Vaisseaux de guerre Espagnols qui sont dans ces mers, & qui ont eu ordre de se rendre dans le Golfe de la Specie pour y être dans cette saison plus en sûreté qu'à

Livourne.

Livourne. Avec cela le Duc de Montemar ayant fait retirer tous les Piquets qu'il avoit sur les Confins du Parmefan, & fait publier que ceux qui ont quelque chose à prétendre de tes Troupes, ayent à apporter leurs comptes, on ne peut regarder que bien prochaine l'évacuation de ce Duché. Ce qui paroît avoir consommé cette affaire, c'est que la copie des Actes de Ceffion des deux Siciles par l'Empereur en faveur de l'Infant Don Carlos, a été apportée au Général Espagnol le 21. Septembre par le Marquis del Monte, Capitaine dans le Régiment Impérial de Veterani, & qui lui avoit été dépêché par le Comte de Kevenhuller. C'est du moins ce dont on est informé par divers avis, avec cette ajoute, que les Actes en question font semblables à ceux qui ont été envoyés en Espagne, & dans la forme que le Roi Catholique a demandée; que l'original en est à Venise entre les mains du Prince Pio, Ambassadeur de l'Empereur, & qu'il y sera délivré au Comte de Fuenclara aussi tôt que ce dernier aura reçu l'Acte de Renonciation de l'Infant Don Carlos aux Duchés de *Toscane, Parme & Plaisance*. Les circonstances qui accompagnent ces avis leur donnent assez de poids pour ne permettre presque pas d'en douter. On doit être ainsi attendant l'ordre pour l'embarquement des Espagnols, & des remises nécessaires pour le payement de tout ce qu'ils doivent.

VII. Les Piquets Espagnols retirés depuis peu des frontieres du *Parmefan* ont été envoyés à Pontremole & à Aula; ce qui a donné occasion au Général Breidwitz, commandant les Troupes Impériales dans le *Parmefan*, de faire occuper par un petit Détachement le poste abandonné de *Monte-Lungo* qui est du Territoire de la *Toscane*. Mais sur des remontrances que le Duc de Montemar a fait

fait faire au Comte de Kevenhuller, que suivant une Convention signée de part & d'autre le Général Bredwitz n'avoit pû envoyer des Troupes à *Monte-Lungo*, cet endroit étant du Grand Duché, ce Général a fait retourner son Détachement à Bercetto, Il ne laisse pas de tems en tems de faire défilés quelques Troupes vers les frontieres du Grand Duché, afin d'être à portée d'en prendre possession aussi-tôt que les Espagnols en seront sortis. Un renfort de 2000. hommes lui est arrivé à cet effet dans le Territoire de Lucques, il en attend encore 2000., ce qui achevera le nombre de 6000. destiné à entrer dans les Places de ce Duché.

VII. Sur la fin d'Août une Barque Corse arriva à *Livourne* avec douze Esclaves Turcs, qui ayant eu le bonheur de se sauver d'une Galere de la République de Genes, s'étoient refugiés dans le Camp du Seigneur *Theodore*, Chef des Mécontents Corfes, & avoient imploré sa clémence. Ils en obtinrent des Passeports & de l'argent pour se rendre dans ce Port, afin de s'embarquer sur quelque Bâtiment pour retourner dans leur Patrie. Mais ils ont retrouvé à *Livourne* les chaines dont ils s'étoient défaits. Le Consul de Genes ayant demandé qu'on les arrêtât, le Gouvernement y a déferé, & en conséquence ils ont été transportés en prison, les Mariniers arrêtés avec leur Bâtiment, & le tout remis à une Galere de Genes arrivée le 14. Septembre.

IX. *Naples*. Toutes les Troupes du Royaume ont ordre de se tenir prêtes à se mettre incessamment en marche pour se rendre aux environs d'*Aversa*, afin d'y passer en revûe devant les Commissaires de l'Infant. Après cette revûe les Troupes qui sont à la solde de ce Royaume seront séparées de celles qui sont encore aux ordres du Roi d'Espagne, & ensuite on fera partir ces dernières vers l'endroit
où

des Princes &c. Novemb. 1736. 437

où S. M. Cath. le jugera à propos. On a déjà la liste des Officiers qui resteront, & de ceux qui retourneront en Espagne. Les premiers ayans le Comte de Charni à leur tête, se rendirent le 15. Septembre à l'Église Royale de St. Jacques des Espagnols, & après avoir été relevés du serment prêté au Roi Catholique, ils prêtèrent serment de fidélité au nouveau Souverain entre les mains du Président Ulloa, Député à cet effet par l'Infant. Les Troupes qui restent dans le Royaume sont presque toutes composées d'Italiens, de Suisses & autres étrangers, & très-peu d'Espagnols.

X. Les Officiers qui les commandent (ces Troupes étrangères) font leurs efforts pour les compléter. Mais la défection qui est fort grande parmi elles, les dérangent beaucoup. On compte qu'il y a peu de Régimens où il ne manque près de 200. hommes. Celui d'*Albanois* qu'on croyoit devoir être bientôt complet est le plus maltraité. Un Lieutenant-Colonel qui s'étoit chargé de le former, s'est enfui avec 500. hommes & une somme considérable, sans qu'on sache qu'elle route il a prise. On est allé à sa poursuite, mais inutilement. On avoit aussi détaché un Corps de Suisses à la poursuite de 80. Soldats du Régiment de Santo-Bueno qui avoient tous déserteré à la fois; leur capture n'a été que de trois Soldats qui étoient restés en arriere, les autres s'étans retirés dans les montagnes de l'Abruzze, après avoir commis de grands désordres par-tout où ils ont passé.

XI. Il n'y a point de semaine qu'il n'arrive un ou deux Couriers d'Espagne dont les dépêches donnent lieu à de fréquentes conférences entre les Ministres du Cabinet; mais on garde un grand secret sur tout ce qui s'y traite. Par l'un de ces Couriers arrivé à la Cour le 9. Septembre, on a appris que le
Roi

Roi Catholique étoit content des changemens faits par l'Empereur à son Acte de Rénonciation par raport aux Royaumes de Naples & de Sicile, & qu'ainsi S. A. R. pouvoit envoyer l'original de son Acte de Rénonciation au Duc de Montemar ou au Comte de Fuenclara, pour être échangé contre celui de l'Empereur. Sur cette nouvelle qui annonce la publication de la paix, les Magistrats de Naples ont présenté un Mémoire à l'Infant, pour le supplier d'accorder à cette Capitale la confirmation des Privilèges dont elle a jouï sous les Gouvernemens précédens. La Cour n'a donné encore aucune résolution sur ce mémoire. Mais elle a pris celle d'envoyer ordre dans les Provinces à tous les Habitans de remettre les armes à feu qu'ils ont dans leurs maisons, aux Officiers de l'Infant, sous de très-rigoureuses peines contre les contrevenans. On s'attend à voir publier un pareil ordre dans cette Capitale aussi-tôt qu'il aura été mis en exécution dans les Provinces, & avant le départ des Troupes qui retournent en Espagne. La Cour par cette défense a en vûë d'obvier aux meurtres & autres inconveniens qui sont frequens dans le Royaume, malgré la rigueur des loix à ce sujet.

XII. Plusieurs Bâtimens venans de Calabre sont entrés dans le Port de Naples au mois de Septembre, ils avoient à bord une grande quantité de Bombes, de Grenades, de Boulets de Canon, & autres Munitions de guerre pour les Magazins Royaux. Les Galeres & les Galiotes qui ont croisé sur les Corsaires de Barbarie, y sont aussi rentrées avec une Pinque Turque & une Galiote Barbaresque. Elles ont dû remettre à la voile sur la fin du même mois, parce qu'on a eu avis que depuis qu'elles ont quitté les mers de Sicile, les Corsaires y sont revenus & ont recommencé à troubler la navigation.

XIII.

XIII. Le Ministère a déjà considérablement augmenté les revenus de l'Infant, qui vont l'être encore davantage par des recherches peu agréables à divers particuliers. Ent' autres, on va dresser un état détaillé de tous les Fiefs qui ont été vendus depuis un certain tems jusqu'à l'an 1690. Il faut remarquer qu'avant cette année les Fiefs se vendoient régulièrement sur le pied de 4. pour 100. d'intérêt, & que depuis ils sont tombés à trois & même à deux pour cent. On ne fait ainsi aucun doute que la Cour n'a pour but en cela que de se faire payer le montant de cette diminution. On a résolu aussi de faire mesurer toutes les terres du Royaume, & d'imposer sur chaque arpent une taxe de deux carlins.

XIV. La Charge de Président du Conseil a été conférée au Chevalier Don Vincent d'Ippolito, sur la démission qu'en a faite, le Duc de Lauria, avec cette condition que le premier ne jouira par an jusqu'à la mort du Duc de Lauria, que de trois mille ducats d'appointemens, les trois autres mille qui font la moitié du revenu de cette Charge devant être continués à ce Duc.

XV. Le Cardinal Coscia qui est toujours à Naples, a, dit-on, entièrement fini les affaires avec le St. Siège. Il devoit partir dans le courant du mois d'Octobre pour se rendre à Rome, où, avec apparence, il ne rentrera plus dans sa retraite, puisqu'il a fait faire à Naples une belle livrée & de magnifiques équipages qui ont déjà pris les devans sur lui. Les Cardinaux Aquaviva & Belluga, que les differends du St. Siège avec l'Espagne ont attirés à Naples, ainsi qu'on l'a dit dans son tems, se disposent aussi à en partir, le premier pour se rendre à Caprarola, Palais magnifique bâti par un Cardinal de la Maison de Farnese, & situé dans le Comté
de

de Ronciglione, d'où il ira à Marino dans la Campagne de Rome. Quant au Cardinal Belluga, son dessein est de se rendre à Frascati avec Mrs. Nunez & Pellalta, Auditeurs de Roté Espagnols, afin d'y conférer avec le Duc de St. Aignan, Ambassadeur de France auprès du St. Siege, sur les moyens de rétablir la bonne harmonie entre la Cour de Rome & celles de Madrid & de Naples.

XVI. *Rome.* Le retour apparent des Cardinaux & Auditeurs Espagnols qui sont à Naples depuis les tumultes arrivés en cette Ville, donnent lieu d'espérer que les Cours de Madrid & de Naples se rapprocheront enfin de celle-ci, & qu'on pourra attribuer cet événement plutôt à la fermeté avec laquelle le Pape continuë de rejeter les propositions hautes de l'Espagne, qu'à toute autre chose. Comme le Cardinal Aldovrandi est assez estimé du Roi Catholique, on veut l'employer dans la négociation pour l'accommodement, dans la pensée qu'après quelques desagrémens qu'il a essayés, il changera de principes. L'Espagne néanmoins, en insistant toujours sur ses premières demandes, en forme encore d'autres, le Gouvernement de Naples ayant envoyé des ordres sur les frontieres, sans qu'on sache sous quel prétexte, pour empêcher qu'on ne porte de ce Royaume des vivres dans la Ville de Benevent.

XVII. Quant aux differends avec le Portugal, qui étoient sur le point d'être ajustés, ils se retrouvent de nouveau dans le même état qu'auparavant, sans qu'il y ait plus d'espérance de les voir terminés sous le present Pontificat. Il n'en est pas ainsi de ceux nouvellement survenus avec le Duc Duc de St. Aignan, Ambassadeur de France, par rapport à ce qui s'est passé au desavantage du Roi Stanislas. Le ressentiment du Roi Très-Christien à

cet égard, n'a pas égalé l'appréhension de son Ambassadeur. Ce Monarque, comme on l'a appris par le retour du Courier dépêché à Versailles par le Duc de St. Aignan, s'est contenté d'ordonner à tous ses Sujets Ecclésiastiques & autres établis à Rome, de ne point pratiquer le Cardinal Hannibal Albani, Protecteur de Pologne, ni aucun de ses adhérens ou Domestiques; ce qui s'observe jusqu'à présent. De fréquentes conférences de Cardinaux sur l'ajustement du démêlé, & d'autres que le Ministre de France a eu de son côté depuis qu'il s'est retiré à Falcati, font néanmoins entrevoir que cette affaire n'aura pas plus de suites; & comme Mr. l'Ambassadeur a déjà donné ordre de réparer & d'embellir les appartemens de son Palais, on ne doute point qu'il n'y revienne incessamment.

XVIII. Un Gentilhomme Espagnol, qui avoit obtenu du Cardinal Camerlingue la permission de chercher à ses dépens un Trésor qu'il croyoit caché dans la Montagne de Sibille, aux environs de la Ville de Norzia, y en a trouvé un qu'il ne cherchoit pas, sçavoir, une mine d'argent très-fine, dont il a envoyé des essais à Rome. On les a fait examiner, & comme ils promettent beaucoup, on a donné un Oâtroi au Gentilhomme pour continuer à creuser à ses frais, & à garder pour lui ce qu'il tirera jusqu'à ce qu'il soit arrivé à la maîtresse veine. Mais la Chambre Apostolique a envoyé en même-tems ordre aux Gouverneurs de Macerata & de Montealto d'envoyer des Commissaires sur les lieux, afin de reconnoître le terrain, d'aider le Gentilhomme dans sa recherche, & d'avoir l'œil aux découvertes qu'il fera.

XIX. *Venise.* A présent que tout est terminé en Italie entre l'Empereur & les Rois de France & de Sardaigne, la République fait revenir une partie de

ses Troupes qu'elle avoit mises en garnison dans les Places de Terre-Ferme, & les renvoye en Dalmatie, & dans les Isles qu'elle possède au Levant; & le Sénat a envoyé à la Cour de France un état détaillé de ce que les Troupes de cette Couronne ont dépenfé en fourages & en bois pendant le séjour qu'elles ont fait sur les Terres de la République. Le compte tel qu'on le voit monte à environ cent mille ducats du Pays: Mais on en a fait un autre en France qui ne passe pas les 40. mille. Celui de ce que les Espagnols ont couté en mêmes consommions, va à 1800. pistoles. Il est actuellement à Madrid. On en a aussi envoyé un au Roi de Sardaigne dont on ne sçait pas le montant. On croit que la France donnera de son côté à l'Etat une assignation sur une partie des sommes que le Duché de Milan s'est obligé de lui payer. Mais on ne fait pas grand fonds sur ce que l'on retirera des deux autres Cours. Il ne paroît point d'état des dépenses que peuvent avoir fait les Impériaux qui n'ont pas laissé de séjourner en grand nombre dans ce Pays.

XX. Si la guerre contre les Turcs n'a pas lieu, la République aura fait bien des dépenses inutiles; car on continuë dans les Arsenaux les préparatifs comme si l'on étoit à la veille de la soutenir, & l'on fait partir journellement avec les Troupes qu'on renvoye en Dalmatie, une quantité prodigieuse de provisions & de munitions de guerre. On leve aussi en Allemagne, sous des noms empruntés, des Troupes pour le service de la République. Quoiqu'il en soit, on ne croit pas qu'elle s'engage d'agir contre la Porte-Otomane, avant que l'Empereur ne soit entré dans cette guerre.

XXI. Le Chevalier Alexandre Zeno, Ambassadeur de la République en France, a été élu pour aller

des Princes &c. Novemb. 1736. 443

aller en la même qualité à Vienne, à la place du Chevalier André Erizzo, dont le terme est sur le point d'expirer, & qui va à Constantinople en qualité de Bayle de la République. Le Comte de Fuenclara est toujours à Venise, & l'on parle à l'ordinaire de son prochain départ pour Vienne qui n'est pas encore fixé.

XXII. En exécution d'un Décret du Sénat du 28. Juin dernier concernant la Monoye, on a publié à Venise la Proclamation suivante.

Comme on a introduit depuis quelque-tems dans cet Etat des especes d'or nommées Lisbonines de divers poids, au grand préjudice du Commerce, & qu'il a été jugé nécessaire d'empêcher un tel abus, on informe par la presente tous & un chacun que la volonté de l'Excellentissime Sénat exprimée dans son Decret du 28. Juin dernier, est, que l'usage desdites especes soit absolument défendu, avec ordre à ceux qu'il appartient d'y tenir la main, & de faire les perquisitions les plus exactes, afin que le Decret mentionné soit exécuté selon sa teneur.

A ces Causes, Il est ordonné que la presente Publication sera affichée à toutes les Boutiques de cette Ville de Venise, à peine contre les transgresseurs, ou ceux qui négligeront d'y tenir cette affiche de 50. ducats d'amende, la moitié payable au Dénonciateur, dont le nom sera tenu secret, & l'autre moitié applicable à la caisse de l'Inquisiteur &c.

XXIII. Genes. Il ne reste plus aucune esperance à la République que la Cour de Vienne lui prête du monde pour aller remettre une seconde fois les Mécontens de l'Isle de Corse à la raison: Elle n'a ainsi d'autres secours à attendre que ceux qu'elle trouvera dans son propre fonds. Dans cette triste

conjoncture, & ensuite des nouvelles qu'elle a, que ses affaires dans l'Isle vont de mal en pis, elle a pris la résolution d'accorder une amnistie générale à tous ceux qui ayant abandonné le parti de la République, voudront le reprendre & aller servir contre les Corfes rebelles.

XXIV. Quoique le Sénat ne publie point les nouvelles qu'il reçoit de Corse, on sçait néanmoins que le *Baron Theodore de Nénhoff*, s'y soutient, & fait trembler les Genoïis; que la désunion entre lui & quelques-uns des principaux Insulaires mécontents n'est pas si grande qu'on l'a divulguée, & que ce qu'on a mandé de cette désunion, paroît plutôt un stratagème qu'autre chose, afin d'amuser les Genoïis, & ceux qui leur demeurent fidèles. On a vû par des Lettres du Seigneur *Theodore* datées du commencement de Septembre, & qui ont été interceptées, qu'il compte toujours de réussir dans son entreprise, c'est-à-dire, de se voir possesseur de l'Isle qu'il ravage. Dans les mêmes Lettres on a trouvé des preuves certaines qu'il n'a aucune correspondance avec la Cour de Madrid, & n'en est soutenu par aucune voye; mais qu'il cherche l'appui & la protection d'une Puissance dont les intérêts sont entièrement opposés à ceux de l'Espagne. Ces Lettres n'ont pas été plutôt lûes dans le Sénat, qu'on a envoyé ordre au Ministre de la République résident à la Cour dont *Theodore* sollicite la protection, de s'y opposer de toutes ses forces, & de ne rien épargner à cette fin; & depuis l'on a fait partir encore une des Galeres de l'Etat pour la *Bastia*, ayant de l'argent sur son bord, & quantité de provisions pour les Troupes Genoïses.

XXV. Suivant tous les avis de Corse, le Seigneur *Theodore* a fait un tems sa résidence à un endroit nommé *Verde d'Aleria*. Ce Chef des Rebelles voyant qu'il

qu'il avoit peine de remaner par la douceur quelques Chefs qui l'avoient abandonné pour former un troisiéme parti, (c'est là toute la désunion dont nous avons parlé) a résolu de les attaquer à force ouverte. Ces derniers ont à leur tête un nommé *Luc Ornani*, considéré par ceux de sa faction : il se tient avec un Corps de Troupes dans les montagnes, d'où il envoie de tems en tems quelques partis pour aller à la découverte, & détacher de la faction contraire quelques uns de ceux qu'il étoit n'y être engagés que par force. Le nommé *Arighi* qui étoit sorti pour cet effet des montagnes avec du monde, ayant rencontré le Seigneur *Theodore*, en fut attaqué & mis en fuite avec une grande perte. Après cet avantage le Seigneur Baron ravagea toutes les Terres qui appartiennent à *Arighi* ou à sa famille, & brula plusieurs de leurs maisons, dans l'une desquelles la mere & trois autres parens d'*Arighi* périrent au milieu des flammes. De pareils traitemens devroient empêcher les ennemis de *Theodore* qui ne sont pas connus, de se déclarer contre lui. Cependant quoiqu'il en soit de la Faction d'*Ornani*, elle se porte également à la destruction des Genoïses, témoin ce qui suit.

Les Grecs établis en Corse qui sont restés fidèles à la République de Genes, sortirent au commencement de Decembre d'*Ajaccio* au nombre de 500. pour aller faire une invasion dans une des Provinces situées au-delà des montagnes, mais *Luc-Ornani* en ayant eu avis, les attira dans une embuscade où ils furent défaits avec une perte de 70. hommes, & le reste obligé de se rendre prisonniers de guerre. Cet avis qu'on a de bonne main porte aussi, que la désertion est fort grande parmi les Troupes Genoïses qui sont dans l'isle, que plusieurs Soldats de la Garnison de *St. Fiorenzo* ont

passé chez les rebelles, ayant pour la plupart emporté deux fusils chacun; que le Seigneur *Theodore* a fait pendre douze Genoïs du nombre de ceux qui ont été faits prisonniers à l'action qui s'est passée à l'Isle-Rouge, & dont nous avons fait mention le mois dernier, en représailles de ce qu'on a exécuté quelques-uns des Rebelles à Bastia; & que ce Chef après s'être arrêté quelque-tems à *Verde d'Aleria*, s'étoit rendu à *Porto-Vecchio*, d'où il étoit parti pour *Sarzene* à la tête de 300. hommes & de 50. Chevaux, sans qu'on puisse dire à quel dessein; on sçait toutefois qu'il roule de grands projets en tête, & que pour les exécuter d'autant mieux, il fait jouer des ressorts qui font découvrir en lui un grand fonds de pénétration & qu'il est capable de venir à bout des entreprises qu'il médite pour peu qu'il soit soutenu, & que l'argent ne lui manque pas. Jusqu'à présent il n'a pas été dans ce défaut. Il a reçu depuis peu de bonnes sommes, & il fait armer plusieurs Barques pour aller donner la chasse à celles de Genes qui croisent le long des côtes, & les empêcher par ce moyen de découvrir ce qui entre ou sort de l'Isle.

Le Chevalier *Rivarola*, Commissaire de la République épie cependant toutes les occasions de déconcerter le Baron *Theodore* dans ses projets, & de faire du tort aux mécontents: il ne leur laisse que peu de repos, & les mauvais succès ne le rebutent point. Mais il semble que les élémens même soient, pour ainsi parler, d'intelligence avec les Rebelles contre les Genoïs. Mr. de *Rivarola* avoit encore détaché au commencement de Septembre 600. hommes pour surprendre *Sarzene*, & envoyé les Galeres en mer pour les soutenir; un gros orage ayant empêché ces Bâtimens d'approcher de la côte, ainsi qu'il leur étoit déjà arrivé à l'affaire de l'Isle-Rouge,

Rouge , les Génois furent contraints de se retirer avec perte , ayant été continuellement harcelés dans leur retraite.

Voilà ce qu'on sçait de certain de l'Isle de *Corse* , dont les Genoïs pourroient bien se trouver dans peu absolument frustrés , s'ils ne trouvent enfin le secours chez quelque Puissance qu'ils imploront depuis tant de tems. Outre ces affaires de *Corse* , qui , comme on le voit , empirent tous les jours pour la République , elle en a encore d'autres qui l'inquiètent , comme celle d'un Moulin entre *Novi & Tortone*. Le Sénat l'avoit fait bâtir il y a quelques années pour établir un droit qu'il prétend sur ce Territoire. Le Comte de Daun , alors Gouverneur du Milanez pour l'Empereur , le fit raser sans autre formalité aussi tôt qu'il en eut avis. On le rebâtit quand les Alliés s'emparèrent du Milanez , dans la pensée qu'ils n'y regarderoient pas de si près. En effet , ils ne s'en sont point aperçus , ou ont dissimulé là - dessus. Mais sur la fin d'Août le Roi de Sardaigne a de nouveau fait raser ce Moulin par un Détachement de 400. Chevaux qu'il y a envoyé. Les Genoïs trop foibles pour soutenir en cela leurs droits par la force , ont recours aux Cours de Vienne & de Versailles qui jusqu'à présent sont à leur répondre. Ils ont aussi fait faire à l'Empereur des Protestations au sujet des Fiefs de *Carosio , Bardinetto & Tezzo* , qu'ils possèdent dans les Langhes , & dont la Souveraineté a été ajugée au Roi de Sardaigne , prétendans tenir ces Fiefs depuis un tems immémorial sans aucune subordination.

XXVI. Nous avons dit le mois passé que le Seigneur *Theodore* se dispoisoit à passer une seconde fois dans la Province de *Nebbio*. Mais par ce qu'on a rapporté ci - dessus , on voit qu'il est encore à le faire , & par conséquent que les Habitans sont dis-

pensés

pensés de lui remettre les 2000. fusils que le Commissaire Rivarola leur a fait distribuer. Ce qu'on apprend par les derniers avis de *Bastia* qui sont du 22. Septembre, c'est que le Colonel Marchelli mis aux arrêts à son retour de l'Isle-Rouge, a été transféré au Château de Bastia où il est détenu prisonnier, pendant que l'on instruit son Procès en toute rigueur. Le Major Murati qui est revenu avec lui, devoit être mis au même Château, mais lorsqu'on se dispoit à l'y conduire, il a trouvé le moyen de se sauver, & de se réfugier dans l'Eglise des Jesuites. Ces deux Officiers, ainsi que nous l'avons dit dans nos derniers mémoires, sont accusés d'avoir lâchement abandonné les Troupes Genoises à l'Isle-Rouge où elles furent batuës par les Rebelles, & de s'être retirés dans le fort de la mêlée à bord des Galeres Genoises.

A R T I C L E I V .

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **T**Out ce qui paroît retarder à présent la publication de la paix, c'est l'évacuation de la Toscane par les Espagnols. Tant qu'elle n'aura point lieu, les choses restent vraisemblablement dans l'état qu'elles sont. Mais on compte la voir incessamment effectuer, le Ministère s'étant chargé de faire goûter au Roi Catholique les dernières résolutions de l'Empereur par rapport aux dernières prétentions de l'Espagne, lesquelles s'accordent à quelques minuties près; & l'on attendoit avec impatience au commencement d'Octobre le retour d'un

d'un Courier qui a été envoyé à Madrid le 17. Septembre avec ces résolutions de S. M. Imp.

II. Il n'y a plus de la part de la Cour aucune difficulté à lever touchant le grand ouvrage de la paix. Toutes celles que la cession actuelle de la Lorraine avoit rencontrées jusqu'ici, sont enfin levées à la satisfaction réciproque. On en doit prendre possession sans délai, & la Couronne payera par an quatre millions & demi au Duc de Lorraine jusqu'à l'ouverture de la succession du grand Duché de Toscane. C'est ainsi qu'on le divulgue, & qu'il y a apparence que cette affaire d'importance a été réglée dans la Convention signée à Vienne le premier de Septembre dernier avec Mr. du Theil; avec cette ajoute que S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere de Lorraine restera à Lunéville, & continuera d'y jouir de tous les honneurs qui lui sont dûs; & que le Roi Stanislas à qui la Lorraine sera remise avec le Duché de Bar, tiendra sa Cour au Château de *Commerci*. On a par conséquent tout lieu de croire que la Pacification générale aura sa perfection, par l'évacuation de la *Toscane*, par celle de *Philipsbourg*, du Fort de *Kehl*, & de *Treves*, & par la prise de possession de la Lorraine, au nom du Roi Stanislas.

III. L'Express de Vienne qui a apporté la nouvelle à la Cour de la Convention dont on vient de parler, étoit aussi chargé de dépêches pour Mr. de Schmerling, Ministre de l'Empereur, & le Marquis de Stainville, Envoyé de Lorraine. Peu de jours après on commença à faire partir quantité de meubles magnifiques & d'Equipages du Roi Stanislas pour le Château de *Commerci* en Lorraine, ce qui continuoit encore le 3. Octobre. & l'on travaille en même-tems aux Thuilleries à des Lits superbes & à de riches tapisseries pour son service.

On

On compte que ce Prince ne tardera pas à s'y rendre, un Détachement de douze Mousquetaires par Brigades ayant déjà ordre de se tenir prêt pour l'accompagner. Il aura une Cour leste & brillante; & comme il a de l'inclination par les spectacles & pour la Musique, aussi-bien que la Reine son Epouse, L. M. ont pris depuis peu à leur service 25. Musiciens, qui ont chacun 800. livres d'appointemens.

Le 4. Octobre Sa Majesté Polonoise se rendit à l'Eglise des Capucins de Meudon, pour assister au Service Divin qu'on y célébroit pontificalement à l'occasion de la fête de St. François d'Assise. Elle fut reçue & complimentée à la porte de l'Eglise par le Provincial des Capucins qui y étoit venu du Couvent de St. Honoré de Paris. Apres le Service Divin le Roi Stanislas fut conduit au Refectoire, & y dîna. Il fit l'honneur au Pere Provincial & autres Supérieurs de l'Ordre de les admettre à la Table, où se trouverent aussi Mr. Zeno, Ambassadeur de Venise, le Marquis de Stainville, Ministre de Lorraine, & plusieurs autres personnes de distinction. Les Religieux de la Communauté mangèrent à leurs places ordinaires, ayant eu chacun huit plats. Le Prince eut la bonté de boire à leur santé, & ils eurent la permission de boire à la sienne. L'après-midi Sa Majesté Polonoise entendit le Sermon du Pere Ambroise de Montdidier, Gardien de St. Honoré & Prédicateur de Mgr. le Dauphin.

IV. Don Louïs d'Acusha, Envoyé de Portugal à La Haye, étoit attendu à Paris vers la mi- Octobre, & l'on comptoit que le Marquis de Las Minas, nouvel Ambassadeur d'Espagne, arriveroit dans le même-tems. Ces deux Ministres, comme on l'apprend, ont les instructions nécessaires pour discuter les differends de leurs Cours sous les yeux du Cardinal de Fleury, & les accommoder
sous

sous la médiation du Roi. Car les nouvelles qu'on reçoit de Madrid & de Lisbonne ne sont pas favorables. Ces deux Cours demeurent jusqu'à présent mal satisfaites l'une de l'autre. Celle de Madrid ne paroit pas contente que le Roi de Portugal tarde tant à accepter la Convention réglée en dernier lieu à Madrid; & celle de Lisbonne a peine à y souscrire, pour les termes dans lesquels elle est conçue. Mais cette affaire étant remise, comme elle paroit l'être, entre les mains du sage Ministre qui a sçu concilier tant de différens intérêts en pacifiant l'Europe, elle ne peut qu'être bientôt conduite à la fin.

V. Comme l'Europe est à présent pacifiée, on s'attend à la réforme dont on a parlé le mois passé, & à la suppression du dixième denier, qui n'aura plus lieu que jusqu'à la fin de la présente année: Un Arrêt du Conseil qu'on dit sous presse doit annoncer cet heureux événement. On parle aussi depuis que les affaires sont en si bon train, de deux grands mariages qu'on dit être sur le tapis, sçavoir, de Mgr. le Dauphin avec l'Infante d'Espagne Dona-Marie-Thérèse, & de Madame de France l'aînée avec l'Infant Don Carlos, Roi des deux Siciles.

VI. Toutes les Troupes qui ont formé l'Armée d'Italie, ont repassé les Alpes, & sont actuellement dans le Royaume, à l'exception des malades dont le nombre est assez grand, & qui demeureront en Piémont jusqu'à leur parfait rétablissement, le Roi de Sardaigne ayant donné les ordres pour qu'on en ait tout le soin possible. Les Officiers Généraux qui ont servi à cette Armée, en sont aussi revenus, & ont eu l'honneur de rendre leurs respects au Roi. Le Maréchal de Noailles arrivé à Paris la nuit du 1. au 2. Octobre, se rendit le 3. à Versailles, & y fut reçu très-gracieusement de S. M., qui lui a témoigné être fort satisfaite de ses services.

Emplois.

VII. Dans le cours du mois de Septembre le Roi nomma à quelques Bénéfices & Emplois vacans, ayant nommé l'Evêque d'Uzès à l'Evêché de Castres; l'Abbé Bauyn, Chancelier de l'Eglise Métropolitaine & Grand Vicaire de l'Archevêché de Paris, à l'Evêché d'Uzès; & l'Evêque d'Electze à l'Evêché d'Acqs. S. M. a donné le Gouvernement de Guise au Marquis de Melme Davignon; la Direction générale de l'Infanterie qu'avoit Mr. de Melme, au Comte d'Aubigné, Commandant des Troupes qui sont à Treves; & au Prince de Challais le Gouvernement du Berri. S. M. a accordé en même-tems à ce Seigneur un Brevet de retenüe de 150. mille livres sur ce Gouvernement, & 50. mille livres en forme de gratification pour le dédommager d'un Brevet de 200. mille livres qu'il sera obligé de payer aux héritiers du feu Marquis d'Arpajou à qui il succède. Le Comte de Segur, Maréchal des Camps & Armées du Roi, a été aussi nommé Inspecteur Général de Cavalerie; & Mr. Bachelier, premier Valet de Chambre du Roi, vient d'être installé tout-à-fait dans le Gouvernement de Versailles, de la même maniere que l'étoit ci-devant Mr. Blotin. La Reine de son côté accorda le 30. du même mois à Mr. Coulon, son Ecuyer de Quartier & Gouverneur de Bayeux, la Charge de son Ecuyer ordinaire, vacante par la mort de feu Mr. de Marolles: Celle d'Ecuyer de Quartier passe au fils du Défunt qui n'a encore que 8. ans; mais Mr. de Coulon remplira sa place jusqu'à ce qu'il ait l'âge competent.

VIII. Le grand & superbe Salon du Château de Versailles, dont nous avons parlé il y a quelques mois, vient d'être achevé. Il est entièrement revêtu de marbre, de pilastres, & de bronzes dorés d'or moulu. Les Marbriers ont employé trois

ans,

des Princes &c. Novemb. 1736. 453

ans, à poser les Marbres, & le Sr. le Moine Peintre du Roi 4. ans à faire la peinture du Plafonds, laquelle represente le Mariage d'*Hercule* avec la Déesse *Hebé* en présence de toutes les Divinités Payennes, & les réjoüissances faites à l'occasion de ce Mariage. Au-dessus de la grande cheminée aussi de marbre & garnie de Bronzes dorés, est un grand Tableau de Paul Veronese, representant *Laban & Rebecca* au Puit de *Jacob*. Ce Tableau dont la bordure est magnifique, s'éleve jusqu'à la Corniche de la voure qui est toute dorée. Vis-à-vis il y a un autre Tableau du même Maître de 32. pieds de longueur sur 22. de hauteur, representant la *Madelaine* qui arrose de ses larmes & parfume les pieds du Seigneur chez le Pharisien. Ce Tableau d'une bordure superbe, a été donné en present au Roi par la République de Venise, & est estimé 600. mille livres. L'un & l'autre avec leurs Cadres sont placés de maniere qu'ils ne font qu'un tout avec les Marbres précieux dans lesquels ils sont enclavés. Le Salon est appellé le *Salon d'Hercule*. Le Roi alla le voir le 26. Septembre, & en a été si content, sur-tout du Plafond peint par le Sr. Le Moine, que Sa Maj. le déclara sur le champ son premier Peintre avec les mille écus d'apointemens qui sont attachés à cette qualité : Elle lui a fait payer outre cela 40. mille livres pour les quatre années qu'il a employées à peindre le Plafond, sans compter les couleurs que le Roi lui a fait fournir, & une pistole par jour pour un Aide.

IX. La Princesse de Conti voulant se rendre le 23. Septembre d'*Isy* à *St. Cloud*, se trouva si mal en chemin, qu'on fut obligé de la ramener. Le lendemain le mal augmentant, elle fut saignée six fois au bras & une fois au pied. Le 25. la Princesse qui étoit encinte de cinq mois, fit une fausse couche,

Mort de la
Princesse de
Conti.

che, & mit au monde un Prince qui fut ondoyé ; & mourut immédiatement après. La mort de la Princesse suivit le lendemain celle de son fruit : Elle expira vers les onze heures du matin après avoir reçu les Sacremens de l'Eglise, avec les sentimens de piété dont elle a donné des preuves pendant toute sa vie. Cette Princesse âgée de 20. ans, 2. mois & 28. jours, se nommoit Louïse - Diane, & étoit fille de Mr. le Duc d'Orleans, petit - fils de France, Régent du Royaume, mort le 2. Decembre 1723. & de son Altesse Royale. Elle avoit épousé le Prince de Conti le 22. Janvier 1732. Son corps a été exposé sur un magnifique Lit de parade pendant plusieurs jours. Les Carrosses de la Reine se rendirent le 2. Octobre de Versailles à Paris avec un Détachement des Gardes du Corps ; ayant un Exemt à la tête, & allèrent au Château des Thuilleries prendre Mademoiselle de Clermont, Sur - Intendante de la Maison de S. M. qui s'y étoit renduë quelques momens auparavant. S. A. S. monta dans le Carrosse de la Reine, où elle se mit seule dans le fonds, ayant sur le devant la Duchesse de Boufflers & la Marquise de Mailly. Le Marquis de Dreux, Maître des Cérémonies, & Mr. Coulon, Ecuyer de la Reine, monterent dans les Carrosses de la suite. Ce Cortège alla à Issy, où Mademoiselle de Clermont, représentant la Reine, fut reçue à la porte par L. A. S. Mademoiselle, & Mademoiselle de la Roche - Sur - Yon, & après avoir fait la cérémonie de jeter de l'eau benite sur le Corps de la Princesse de Conti, au nom de la Reine, elle retourna aux Thuilleries avec le même cortège. Les Princes & Princesses du Sang, & le Prince Héritaire de Modene ont aussi été à Issy faire la même cérémonie. Le 4. entre 10. & 11. heures du soir le Corps de la Défunte fut transporté avec beaucoup

des Princes &c. Novemb. 1736. 455

Coup de pompe d'Issy à la Paroisse de *St. André des Arcs* à Paris qui est le lieu de la Sepulture de la Maison de Conti. Il étoit dans un Char mortuaire attelé de 8. Chevaux caparaçonnés de noir, étant précédé & suivi de plusieurs autres Carrosses en noir, de 300. Pauvres, & de 200. Valets de pied en deuil. L'Eglise de *St. André des Arcs* étoit toute rendue de noir avec des Armoires & entièrement illuminée, y ayant eu 1500. flambeaux qui ont servi à éclairer la marche du Convoi. Aussi-tôt que le Corps y fut arrivé, on le placa sous un Dais magnifique, & il fut ensuite inhumé. Le Cœur de la feu Princesse a été porté au *Val de Grace*.

Le 6. le Prince de Conti se rendit à Versailles pour y recevoir les complimens de condoléance à l'occasion de la mort de la Princesse son Epouse. Le Roi doit aussi recevoir les mêmes complimens: il a été réglé en attendant que les Princes & Princesses du Sang, & les Seigneurs & Dames de la Cour feront en manteaux longs pour cette cérémonie. Le 8. on a fait un grand Service à l'Abbaye d'Issy pour le repos de l'ame de la feu Princesse.

X. On a été jusqu'au 7. dans de grandes appréhensions pour la vie de Madame la Duchesse la jeune, qui est accouchée le 9. Août d'un Prince. Par la coagulation du lait, il s'étoit formé un abcès à une de ses mammelles, à laquelle le Sr. Faget, Chirurgien de la Maison de Condé, fit une incision le 21. Septembre, en présence du Sr. Petit dont il est élève. Quoique l'opération ait été faite très-habilement, la Princesse en a beaucoup souffert, & la fièvre n'a commencé à diminuer que le 28. Septembre. On la croit à présent absolument hors de danger.

XI. L'opération dont je viens de parler, & qui est ordinaire, me fait ressouvenir d'une autre, dont j'ai

Opération
Chirurgique.

J'ai le récit depuis quelques mois, & qui est de nature à mériter qu'on en fasse ici mention. Elle se fit le 22. Avril à *Besange la petite* à deux lieues de *Vic* dans le Pays *Mellin* sur une nommée *Mademoiselle Dumény*, femme du Fermier des *Chartreux* de *Nanci*, laquelle regardant son Troupeau, fut attaquée d'un Taureau qui lui appliqua un coup de corne à la région lombaire droite, & lui fendit le ventre d'un bout à l'autre. La peau, les muscles obliques externes & internes, le transversal & les muscles longs furent entièrement déchirés de droit à gauche; le péritoine brisé, & l'épiploon totalement rompu à la partie moyenne; ainsi il n'y en restoit que la partie supérieure. Le mesocolon fut endommagé à l'arcade du colon; de sorte qu'il n'y avoit que l'épine du dos qui tenoit encore, sans quoi cette femme auroit été partagée en deux. Ce qu'il y a d'ailleurs à remarquer, c'est que l'affligée étoit dans le sixième mois de la grossesse, d'où il vint un relâchement des ligamens de la matrice par la pesanteur de l'enfant, & la rupture des muscles du bas ventre & du péricoine qui ne pouvoit plus servir d'appui ni de support. Cet accident arriva à sept heures du matin, & quoi qu'il ne paroissit point d'espoir pour la guérison, on fit venir néanmoins le *Sr. Ramier*, Chirurgien Juré & stipendié de la Ville de *Vic*, connu pour avoir fait beaucoup de merveilles dans son art, tant depuis son établissement à *Vic*, que pendant qu'il suivoit les Armées du Roi Très-Christien, en qualité de Chirurgien Major. Jusqu'à son arrivée qui ne fut qu'à midi, la blessée tint ses intestins serrés dans son tablier, lesquels furent échauffés par quelques femmes qui étoient accourues. Le *Sr. Ramier* étant arrivé, commence son opération par l'amputation de la rupture & du déchirement

tement de l'épiploon, & par la réduction des intestins chacun à leur région. Il fit ensuite les suturez qui s'étendoient jusqu'au nombre de vingt-deux, & entre les suturez les filets des ligatures de l'épiploon, pour servir d'aqueduc à rendre le passage libre aux matieres qui se feroient par la supuration, & l'écart des parties internes qui avoient été déchirées, & à la chute des ligatures; enfin il fit le bandage convenable pour soutenir chaque partie dans sa région. Quoique le tout fut disposé de la maniere la plus avantageuse, cependant de fâcheux accidens survinrent, tels que le vomissement & le hoquet, qui sont toujours tenus en pareils cas pour des signes de mort, car le vomissement dénote une inflammation aux intestins, laquelle se communique jusques au piltore, & empêche alors que rien ne passe de l'estomac aux intestins. Le hoquet marque un mouvement convulsif. Mais tout cela fut arrêté par la saignée, des lavemens, & de tems en tems par une once de manne dans du boüillon. Mais des symptômes plus funestes se déclarerent encore, sçavoir, la gangrene & une fièvre continuë avec redoublement; ce qui obligea le Sr. Ramier à redoubler aussi ses soins, & par les fébrifuges les plus convenables en pareil cas, il arrêta la fièvre; & par les teintures & les digestifs les plus animés, il chassa la gangrene avec un succès si heureux, qu'il n'a demeuré quelque tems après aucune marque de blessures ni de maladie dans le corps de cette femme auparavant si cruellement laceré. Le 3. Août Elle accoucha heureusement, & jouit avec son fruit d'une santé parfaite. Cette cure & d'autres qui ont mises le Sr. Ramier en grande réputation dans le public & parmi ceux de son art, fait voir que la nature se plait souvent à prodiguer ses dons envers quelques-

uns, pendant qu'elle est est si ingrate, sur-tout dans l'art de la Chirurgie, envers une infinité d'autres.

Incendies. XI. On apprend de *Pontarlier* dans la Franche-Comté que le 30. Août à une heure après-midi le feu prit au Clocher de l'Eglise de Ste. Benigne avec tant d'impétuosité, que non-seulement elle fut réduite en cendres, mais aussi 400. maisons, avec l'Eglise des Augustins, & l'Hôpital où la plupart des malades ont péri dans les flammes. Ce malheur est arrivé par un fourneau de Plombiers qui travailloient au Clocher. On a eu aussi avis de *Bayonne* que la nuit du 20. au 21. Septembre le feu ayant pris chez un Epicier, il fut si violent qu'une vingtaines de maisons voisines furent consumées avant qu'on eut pû l'éteindre.

XII. Il y a deux mois que nous eumes avis d'une action qui s'étoit passée dans la *Loüisiane* entre les Sauvages appellés *Chicachas*, & un Détachement des Troupes du Roi, commandé par Mr. d'Arraguette, Lieutenant de Roi; mais n'en ayant eu les particularités que depuis peu, on n'a jugé à propos de l'annoncer qu'en même tems qu'on en feroit la relation. La voici telle qu'on aura pû déjà la remarquer dans quelques nouvelles publiques, & qui a été extraite d'une Lettre du *Mississipi* en date du 30. Avril dernier.

Action dans
la *Loüisiane*
au desavan-
tage des
Français.

„ Mr. de Bienville, Gouverneur de cette Pro-
vince, ayant résolu de détruire les Sauvages
nommés *Chicachas*, pour se vanger de beaucoup
de dommages qu'ils causerent l'année dernière
aux Français, partit de la *Nouvelle Orleans*, &
marcha par la *Moüille* avec toutes les Nations
d'en-bas pour se rendre aux *Chis*. Il avoit
adonné en même tems à Mr. d'Arraguette,
Commandant chez les *Illinois*, des ordres pour
qu'il

„ qu'il eût à se trouver le premier Avril au même
„ endroit avec les François & tous les Sauvages
„ qu'il pourroit faire marcher. Mr. d'Arraguette
„ ayant là - dessus pressé sa marche , se trouva au
„ Rendez - vous avant le tems marqué ; & au lieu
„ d'attendre Mr. de Bienville, il alla attaquer les
„ *Chicachas*, se confiant sur la bravoure des Illi-
„ nois, qui néanmoins l'abandonnerent au premier
„ coup de fusil des *Chis*, de sorte qu'il ne lui resta
„ que 150. hommes tant François que Sauvages
„ pour se défendre contre 800. ; aussi le combat
„ ne dura - t. il pas long tems ; il fut défait & tué
„ avec tous les autres Officiers & 48. François.
„ Mr. de Bienville, quoiqu'informé de ce mal-
„ heur, ne laissa pas de continuer sa marche, mais
„ malgré tous ses efforts, & après une route de
„ 500. lieues, il a eu le chagrin de ne pouvoir
„ forcer les Sauvages qui se battent en braves, &
„ qui sont des mieux fortifiés. Ils ont une ma-
„ niere toute particuliere de se retrancher, au moyen
„ de trois rangs de Meurtrières les unes sur les au-
„ tres, & dont la premiere & rez - terre : Ces
„ Meurtrières ont des Bassécules qui se ferment
„ après le coup lâché, de sorte qu'on ne sçait d'où
„ ils ont tiré. Leurs Cabanes fortes sont placées
„ de façon qu'elles se défendent toutes les unes par
„ les autres ; & comme ils sont bons tireurs, &
„ qu'ils croisent bien leur feu, ils ne lâchent point
„ de coups sans tuer ou blesser quelqu'un. Ainsi
„ pour les forcer il faudra à l'avenir les assiéger en
„ forme, mais la difficulté est de mener si loin de
„ l'Artillerie. On a bien inventé une maniere de
„ fleche avec laquelle on met le feu à leurs Ca-
„ banes, dont plusieurs ont été brulées par ce
„ moyen ; mais cela ne les décourage point. **M**
„ de Bienville a perdu dans son expédition quarré

„ Officiers , outre plusieurs qui ont été blessés. Un
 „ grand nombre de Soldats y est aussi resté, tant
 „ des François que des Suisses, de la Milice Bour-
 „ geoise & des Volontaires Bourgeois. Le Pere
 „ Senal, Jesuite, qui servoit d'Aumônier, a été
 „ fait prisonnier par les Sauvages, qui, sans doute,
 „ l'auront fait mourir dans de longs & cruels tour-
 „ mens, leur coutume étant de martyriser leurs
 „ prisonniers pendant quinze jours & plus.

Voilà ce qui est de cet échec, d'où il résulte un grand inconvénient, qui est, que les Sauvages ayant appris que les François ne sont pas invincibles, pourront se hasarder peut-être plus que jamais à leur faire de la peine.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Les changemens que les Cours d'Espagne & de Naples souhaitent qu'on fasse aux Actes de Cession, dont on a parlé dans les articles précédens, regardent, à ce qu'on prétend, la succession de la Maison de Lorraine que l'Espagne paroît dans le dessein de borner aux seuls descendans mâles. L'évacuation des Places de l'Empire par les François est d'ailleurs un point mystérieux qui ne paroît cependant plus guere occuper le Cabinet. La guerre avec les Turcs l'occupe beaucoup davantage, quoique, selon les apparences, on n'entreprendra rien avant le Printems prochain, la saison étant déjà fort avancée. Mais en cas de rup-
 ture,

des Princes &c. Novemb. 1736. 461

ture, on assure presentement que le theatre de la guerre sera ouvert par l'attaque du Fort de *Visaf*, pendant qu'un autre Corps fera le siége de *Zwolnic*. Quoiqu'il en soit, on ne laisse pas de prendre les mesures nécessaires afin d'être prêt à tout événement. Le Conseil Aulique de guerre a envoyé de nouveaux ordres aux Régimens destinés à renforcer les Troupes qui sont en Hongrie, de hâter leur marche. Ces Régimens sont *Bade-Bade*, *Wulchletitz*, *François & Wenceslas Wallis*, *Gui & Max Scharemberg*, *Königlegg*, *Thungen*, *Bayreuth*, *Onelli*, *François & Charles Lorraine*. On a aussi envoyé des ordres pour presser la levée des recrues afin de compléter les Régimens, sur-tout ceux d'Infanterie, dont quelques-uns sont fort diminués par les grandes marches, les maladies, &c., & l'on continuera à faire partir plusieurs Bateaux chargés de poudre, de meches, & autres munitions pour les magasins de l'Empereur en Hongrie, & des provisions pour les Hôpitaux, à cause d'un grand nombre de malades qu'il y a dans ces quartiers-là. Outre le train d'Artillerie qui est déjà arrivé du Rhin dans ce Royaume, on y en envoie encore un autre, les ordres ayant été expédiés en Bohême pour le faire partir le 23. Septembre, & les chevaux & personnes nécessaires à cette fin étant arrivés d'Italie à Prague quelques jours auparavant. Tous ces préparatifs & beaucoup d'autres qu'on passe sous silence, avec l'Armée déjà formée en Hongrie sous les ordres du Général *Palfi*, publient une guerre inévitable, avec la Porte-Ottomane; mais il est aparent, si, contre l'opinion commune, elle éclate encore cette année, qu'on ne la déclarera pas avant de savoir le succès des négociations du Baron de *Dahlman*, Ministre de l'Empereur à Constantinople, ou à moins qu'on n'y soit forcé

par la conduite du Grand Seigneur.

II. Il est toujours certain que S. M. Imp. offre la médiation au Sultan pour négocier la paix avec la Czarine sur le pied d'un plan proposé & communiqué aux Ministres de la Hauteffe; mais si l'acceptation ne s'enfuit pas dans peu, il est certain aussi que Mr. Dahlman sera rapellé, quoiqu'on lui eut depuis peu envoyé de Vienne de magnifiques équipages, & ordre de prendre le caractère d'Ambassadeur Extraordinaire de S. M.

III. Les Troupes qui campoient à *Futack* en Hongrie, où l'Armée Impériale s'est assemblée, consistoient au commencement de Septembre en 36. Régimens d'Infanterie & de Cavalerie, & sur des ordres de la Cour elles se séparèrent sur la fin du même mois pour aller former trois Corps, dont le plus considerable est en marche vers la Valachie par le Bannat de Temeswar sous les ordres du Comte de Palfi; le deuxième va en Transilvanie sous le Commandement du Général Miglio; & le troisième de 30. mille hommes, campera dans la Croatie. Le Prince de Saxe-Hildbourghausen qui depuis peu a été créé Général d'Artillerie, commandera ce dernier Corps. Cette disposition des Forces de l'Empereur en Hongrie, & ces mouvemens ont dérangé entièrement les desseins que le Grand Vizir sembloit avoir formés, & cependant ils confirment l'opinion où l'on est, que S. Maj. n'entrera point cette année en guerre contre les Turcs; d'ailleurs par l'interposition des Puissances médiatrices, on se forme l'idée que cet hiver on pourra bien parvenir au but d'aplanir les difficultés qui se rencontrent dans l'accommodement de la Porte avec la Czarine. La Cour se rendroit en cela aux desirs des Puissances maritimes qui n'oublient rien pour détourner l'Empereur de cette guerre, tandis

tandis que le Ministre de Russie ne cesse d'un autre côté d'exhorter S. M. Imp. à profiter de l'occasion pour réduire les forces Ottomanes dans un état à ne pouvoir plus remuer.

IV. Outre les mesures déjà prises afin de pousser la guerre contre les Turcs, au cas que les propositions pour un accommodement ne produisent point d'effet, on a résolu de demander aux Princes de l'Empire les secours qu'ils ont accoutumé de donner contre l'ennemi commun du nom Chrétien; le Comte de Colloredo, Ministre de Bohême à Ratisbonne, sera envoyé dans l'Empire à cette fin; mais il ira auparavant à *Eichstatt*, assister en qualité de Commissaire Impérial, à l'Élection d'un Evêque de cette Ville. Les États de Silésie de leur côté doivent fournir pour le commencement de l'année prochaine 4352. recrues dont ils peuvent racheter la moitié, au moyen de 61. florins par tête. Les autres États sont chargés à proportion. La Cour s'applique aussi à remettre sur un pied complet les anciens Régimens, & c'est à cet effet qu'on doit prendre au service de l'Empereur les Troupes que les Princes & États de l'Empire auroient déjà congédiées, si S. M. n'avoit pas jugé à propos de faire suspendre la réforme qu'ils avoient résolu de faire. On a réduit d'autre part les nouveaux Régimens de *Merci. Argenteau & de Molek*, & l'on a rendu aux Officiers l'argent qu'ils avoient payé pour leurs Charges; il n'y a eu que ceux qui ont quelques années de service auxquels on a accordé d'être aggrégés. Les Régimens de *Damnitz & de Schullenbourg* devoient avoir le même sort; mais comme on n'en parle plus, il paroît qu'on a changé de résolution à cet égard.

V. Le Comte d'Uhefeld, Envoyé de l'Empereur en Hollande, en est revenu pour faire à ce Monar-
que

que un rapport de la disposition des affaires & des esprits dans ce Pays-là. Le Général Schmettau est aussi de retour à *Vienne* depuis quelques semaines ; Il avoit été envoyé à *Trieste* pour régler la marche des Régimens qui ont passé par là pour se rendre en Hongrie. Le Comte de Trautn doit aucontraire partir incessamment de cette Ville pour *Milan*, en qualité de Gouverneur *par interim* de ce Duché, & il portera avec lui la nouvelle forme du Gouvernement qu'on y veut introduire.

VI. Les derniers avis de *Constantinople* ne font pas mention que le Grand Seigneur soit encore disposé à répondre aux propositions qu'on lui a faites pour le reconcilier avec la Czarine, ni à d'autres qu'un Ambassadeur de Thamas-Kouly-Kan lui est venu faire pour conclure la paix avec la Hauteffe. Mais on ne doit pas s'étonner de ce peu d'embellissement, s'il est vrai, comme on le debite, qu'une des conditions proposées par le Ministre du nouveau Sophi, est la restitution non-seulement des conquêtes faites sur les Persans, mais aussi celle de quelques autres Provinces que la Porte en a démembrées avant la dernière révolution de Perse; & de plus, que la Russie soit comprise dans le Traité de Paix à faire. Cette condition est en même-tems trop onéreuse & trop humiliante pour le Croissant, & il n'est pas croyable par conséquent que le Divan puisse y souscrire.

VII. Quoiqu'il semble qu'on touche de plus près à la guerre contre les Turcs qu'il n'est à souhaiter, on apprend cependant de *Belgrade*, Ville que l'Empereur a résolu de rendre aussi célèbre par sa beauté que par la bonté des fortifications, qu'on y est occupé à l'embellir; que les rues y doivent être tirées au cordon & pavées; qu'on y bâtit de nouvelles Portes qui seront magnifiques, & un Hôpital

pital d'Invalides qui contiendra mille personnes, & servira en même-tems d'Hôpital aux malades de la Garnison. On apprend aussi que des Manufactures de soye qu'on a commencées à établir dans cette Ville, ont un aussi heureux succès qu'on puisse l'espérer dans les circonstances présentes. Des vers à soye qu'on y a fait venir d'Italie en grand nombre, au commencement du Printems, y multiplient, & travaillent, comme dans leur Pays natal. On pourroit se promettre de grands avantages de cet établissement, si la guerre ne venoit à le traverser dans sa naissance.

VIII. On a aussi des avis confirmés d'un événement singulier arrivé à *Eperies* dans la haute Hongrie. Le Lecteur, sur-tout le Physicien, pourra y faire ses remarques. Dans le Comté de *Saros* dont *Eperies* est la Capitale, près du Village *Gabaltho*, une montagne faisant partie du Mont *Craspack*, a subitement changé de face après un violent orage. Le chemin qui conduisoit en droiture au sommet, s'en est trouvé éloigné de quelques toises sur la gauche. Des éminences de cette montagne ont disparu dans un endroit, & d'autres se sont élevées où il n'y en avoit pas. Les endroits d'où sortoient des sources sont maintenant à sec, & ceux où il n'y en avoit pas, en ont présentement. Des terres labourées, où l'on n'avoit pas encore fait la moisson, & qui étoient ci-devant au Midi, se trouvent à présent au Sud-Est, & d'autres sont passées de l'Est au Midi ou au Septentrion, sans que les grains en aient considérablement souffert. On voit de côté & d'autre des fentes & des cavernes dans la montagne qui n'y étoient pas la veille, & d'autres qui y étoient ci-devant ne paroissent plus. Ces changemens extraordinaires se sont faits vers les 6. heures du matin avec un fracas épouvantable

ventable qu'on a distinctement entendu du moulin de *Gabaltho* situé au pied de la montagne. On ne s'y est cependant point aperçu d'aucun tremblement de terre, mais peut-être est-ce à cause de la secousse des rouës & des pierres ; car on ne peut douter qu'un pareil événement n'en ait été accompagné.

IX. *Ratisbonne*. L'affaire de l'abolition de la clause de Religion inserée dans le IV. Article du Traité de *Riswick*, continué à faire du bruit parmi les Ministres des Princes Protestans, qui ont reçu à ce sujet de nouvelles instructions de leurs Maîtres, & des copies d'un Projet qui a été concerté, & qui porte en substance, „ Que les Puissances Protestantes représenteront conjointement à „ l'Empereur que la clause en question a été près „ de 40. ans une source perpétuelle de plaintes & „ de griefs dans l'Empire ; mais que les Princes & „ Etats se sont accordés à ce sujet au commencement de 1734. par un Résultat de la Diète „ ratifié par S. M. Imp. Qu'en conséquence l'Empereur ayant confié à ce Monarque le soin de ses intérêts, afin qu'on insere dans le Traité formel qu'on fera avec la France tout ce qui peut contribuer à la tranquillité de l'Empire, on se flute que S. M. s'employera efficacement pour faire accomplir ce dont Elle & les Etats sont convenus en 1734. A cette fin l'on souhaite qu'on insere au moins dans le Traité futur un Article qui porte en termes précis, que tout ce qui se trouve changé dans l'Empire in Ecclesiasticis & Politicis, à l'occasion des guerres précédentes avec la France, sera redressé & remis de bonne foi dans un état conforme aux anciennes loix fondamentales, & aux Traités de Paix antérieurs à l'année 1689.

Quoique

Quoique conformément à ce projet les Ministres des Princes Protestans qui resident à Vienne ayent présenté un Memoire fort ample à l'Empereur, & conçu dans les termes les plus polis, ce Monarque n'a pas encore jugé à propos d'y répondre.

X. Le 2. Octobre on porta à la Diétare deux Decrets de Commission Impériale. Par le premier l'Empereur exhorte la Diète à prendre enfin une vigoureuse resolution pour remedier aux inconveniens où se trouve l'Empire par le grand nombre de mauvaises espèces dont il est inondé. Le second concerne les Fortereses de *Philipsbourg* & de *Kehl*. L'Empereur y dit, entr'autres, que comme ces deux Places doivent être dans peu restituées à l'Empire, il étoit à propos qu'on déliberât incessamment sur les moyens de fournir les sommes nécessaires pour l'entretien des Garnisons de ces deux Fortereses, & celui de leurs Fortifications, & qu'on convînt en même tems des Troupes qu'on y mettroit en Garnison, les Cercles de Suabe & de Franconie ayant déclaré qu'ils ne pouvoient plus fournir seuls la Garnison qui y est nécessaire.

XI. Après les deux Ecrits concernant l'affaire de *Rochefort*, dont la substance se voit dans nos derniers memoires page 385. il en parut un nouveau à la Diète au mois de Septembre. L'Auteur de celui-ci prétend qu'en vertu d'un Privilege accordé par l'Empereur Maximilien I. à la Principauté de Liege le 24. Juin 1518. & confirmé par les Empereurs Charles - Quint & Maximilien II., les Vassaux & Sujets du Prince de Liege ne peuvent être évoqués à aucun Tribunal sous peine de 50. marcs d'or, & que par conséquent les Comtes de Stolberg n'ont pû évoquer l'affaire de *Rochefort* à la Chambre Impériale de l'Empire, & que cette Chambre ne peut s'en mêler sans donner at-

teinte à la prérogative que l'Empereur a d'accorder des Privilèges aux États de l'Empire.

XI. La Diète s'étant assemblée le 5. Octobre, on y proposa de disposer de la Charge vacante de Velt - Marechal Général de l'Empire, & l'on y rétolut unanimement de la conférer au Landgrave de Furstenberg.

XII. *Heidelberg.* L'Electeur Palatin a dressé un Cattel avec la Cour de France pour la reddition réciproque des Desertteurs, & le 17 Septembre S. A. S. E. fit publier en cette Ville une Ordonnance rigoureuse, par laquelle il est défendu à un chacun de recevoir ou protéger aucun Desertteur François, & ordonné au contraire de saisir & arrêter tous ceux qui se presenteront.

Les Pontons de fer blanc que l'Empereur a achetés du Roi de Prusse, ont remonté le Neckar jusqu'à Heilbron, d'où ils sont transportés par terre à *Ulm*, & de là par eau en Hongrie. Les Bagages du Comte de Seckendorff sont aussi partis pour la Hongrie dès le commencement de Septembre, & ce Général les a suivis le 5. ; mais il s'arrêta à Mayence pour se rendre à *Philipsbourg*, dont il doit prendre possession au nom de l'Empereur dès que cette Place sera évacuée par les François.

XIII. *Saxe. Dresde.* On ne parle plus de la réduction de l'Infanterie, qui devoit suivre celle qui s'est faite dans la Cavalerie ; au contraire le Roi a ordonné de tenir tous les Régimens sur un pied complet, ce qui confirme un bruit qui court depuis quelque-tems que S. M. en envoie quelques-uns au service de l'Empereur. Tous ceux qui étoient en Pologne, sont revenus dans cet Etat, à l'exception de quelques petits Détachemens des Archers à cheval pour la garde des Maisons Royales, & du Régiment

des Princes &c. Novemb. 1736. 469

Régiment du Prince Charles, connu ci-devant sous le nom de Sibilski, ou le Corps de Chasseurs, ces Troupes ayant prêté serment de fidélité à la République de Pologne.

XIV. Le Duc de Saxe - Weysenfels a remis entre les mains du Roi le Commandement en chef de l'Armée Saxonne attachée à la dignité de Felt-Maréchal, mais il en conserve tous les honneurs extérieures; c'est le Baron de Milkan à qui cet important Emploi a été conféré. Le Roi a aussi offert celui de Général de l'Artillerie au Comte Maurice de Saxe qui est toujours auprès de S. M., mais il n'a pas encore jugé à propos de l'accepter. On se flatte cependant qu'il le fera. Cette Charge est vacante par la démission qu'en a faite le Baron de Lœwenwolde qui entre au service de la Czarine.

XV. Le Ministre de la Porte Ottomane, auquel on avoit envoyé des Passeports pour se rendre à Dresde, n'est pas encore arrivé. On doute fort que sa visite décide de quelque affaire, cependant on a écrit en Pologne au Regimentaire de la Couronne qu'il devoit lui donner une escorte pour l'accompagner jusqu'en Saxe.

XVI. Le 7. Octobre, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi qui fut célébrée avec beaucoup de magnificence, S. M. institua un nouvel Ordre Militaire sous le titre de ST. HENRI EMPEREUR. La Croix de cet Ordre a huit branches & est émaillée de rouge. D'un côté il y a la figure de l'Empereur *Henri*, & dans les coins de la Croix ou de l'Étoile ces Lettres, A. III. R., & entre les rayons de l'Aigle blanc de Pologne. De l'autre côté il y a au milieu cette espèce de devise, PIETAS ET VIRTUTE BELLICA, & aux coins les Epées Electorales de Saxe en sautoir. Le Cordon est un ruban cramoisi ayant aux deux bouts un filet d'argent.

Le

*Création
d'une nouvelle
Chevalerie.*

Le Roi, comme Chef de l'Ordre, a créé le même jour les Chevaliers suivans : Le Prince Royal & Electoral, le Prince Czatoriski, Vaivode de Russie ; le Prince Lubomirski, Porte-Enseigne de la Couronne ; le Comte Maurice de Saxe ; le Lieutenant-Général Rutowski ; le Comte Sulkowski, Ministre du Cabinet ; & le Baron de Diesbach, Major-Général.

XVII. Les autres Cours d'Allemagne sont si stériles en nouvelles, qu'on n'en reçoit aucun avis tant soit peu intéressant. Ce qu'on mande de celle d'*Hannover*, c'est que le Roi de la Grande-Bretagne n'a pas encore fixé son retour à Londres, quoique S. Maj. ne s'occupe dans les environs de cette Ville qu'aux divertissemens de la chasse ; & que ce Monarque a envoyé un Courier à Mr. Faulkener, son Ministre à Constantinople, avec de nouvelles instructions pour faire réussir l'accommodement qu'Elle souhaiteroit qui se fit entre le Grand Seigneur & la Czarine.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Depuis l'absence de la Cour, & que la Paix est rendue à ce Royaume, on n'y remarque aucun événement singulier. Tout y reprend son train ordinaire, & l'on se conforme dans les divers Palatinats à la teneur des Universaux du Roi pour la tenue des Diétines de Relation fixées au 24. Septembre, & qui doivent précéder la Diette Provinciale de Lithuanie qui se tiendra à Grodno. L'Assemblée Provinciale des Députés au Tribunal
de

de la Couronne, s'est tenuë vers la mi-Septembre dans le Couvent des Augustins à Varsovie, & s'est infructueusement séparée par l'opiniâtreté de quelques Députés. L'Assemblée générale des Commissaires n'a pas été plus heureuse. Ceux qui la composoient, & en particulier la Noblesse du Palatinat de *Mazovie*, n'ayant pû s'accorder par rapport à l'élection d'un Maréchal, & des Commissaires pour assister aux Conférences qu'on doit tenir pour régler une augmentation projectée dans l'Armée. Les Diétines de *Leuczie*, de *Plotko*, de *Lublin*, de *Russie*, de *Wilna*, de *Beltz*, de *Lucko*, & de *Cheimno*, n'ont pas eu un meilleur succès que celle de *Mazovie*. Mais les Diétines de *Halicz*, *Sandomir* & *Wielun*, ont nommé des Commissaires pour assister au Tribunal de *Radom*. Le grand Tribunal de *Lithuanie* a fini aussi les séances avec beaucoup d'union. On s'en promet autant de celui de la Trésorerie, & de la Diète de *Prusse* qui se tient à *Grandents*, l'Evêque de *Warmie* ayant résolu à cet effet d'y aller assister en personne.

Les Commissaires assemblés à *Lyssa* pour y examiner les dettes & les revenus du Roi Stanislas, continuent leurs conférences, sous la direction de l'Evêque de *Cracovie*.

II. Le Général *Keyth*, qui commande les Troupes Russiennes sorties du Royaume, n'a pas eu de rencontre avec le Corps de Troupes Turques qui s'est assemblé sur le *Bog*; il est arrivé vers le milieu de Septembre avec son Corps d'Armée à *Wasilkow* près de *Kiovie*; & le Palatin de *Kiovie*, Grand Général de la Couronne, lui a écrit, de même qu'aux autres Commandans des Troupes de la Czarine, pour les prier de ne pas permettre que leurs partis rentrent sur les Terres de Pologne, afin d'ôter aux Turcs & aux-Tartares tout prétexte d'en faire
autant,

autant, la République ayant réfolu de garder une exaéte neutralité dans la prefente guerre. Ce Général a en même tems envoyé un Exprés au Grand Vizir, pour le plaindre des defordres & ravages qu'une Horde de Tartares a commis depuis peu en divers endroits du Royaume; & ce premier Miniftre lui a fait réponfe, que comme ces dégats ont été commis par les Tartares, fans la participation & contre les ordres, les Polonois pouvoient les pourfuivre, & les traiter comme vagabonds, avec cette ajoutée, que la Porte Ottomane ne trouveroit pas mauvais, & qu'elle perfiftoit dans la réfolution de vivre dans une parfaite intelligence avec le Roi & la République de Pologne. Cette déclaration du Grand Vizir manifefteroit combien la Porte cherche à tenir la Pologne feparée de la Ruffie dans la guerre que la Czarine lui a déclaré, fi l'on n'avoit remarqué à cette occafion que le Miniftère Turc a fait en diverses fois de pareilles réponfes aux plaintes que la Ruffie lui a portées pendant quelques années, & qui ont à la fin été fuivies de la guerre qui éclate. Le Régimentaire a envoyé cette Réponfe à Drefde, & l'on ne doit pas douter que le Roi ne lui ordonne d'écrire de nouveau au Grand Vizir pour lui marquer qu'on en attend une plus fatisfaiſante.

En attendant le Régimentaire a réprimé les incuſions des Tartares par les foins, & des meſures qu'il a prises en détachant des partis à leur rencontre, qui en ont défait & pourſuivi plufieurs pelotons. Mais il y a dans l'Ukraine les Haidmaks & Payſans attroupés qui augmentent en nombre & commettent beaucoup de defordres. On a diſpoſé à ce ſujet des Détachemens de diſtance en diſtance ſur la Frontiere, afin de couvrir les Vainodies expoſées.

III. Ce qui fait presentement plus de ravage dans le Royaume que les incursions des Tartares, c'est la dysenterie. Cette maladie y regne en divers endroits où elle continuë d'emporter les grands & les petits. Pour en arrêter le progrès, le Roi a envoyé à Varsovie nombre de Medecins Saxons, dont on espere de plus grand effets que de ceux du Pays.

IV. Des Lettres de *Podolie* datées de la fin de Septembre, & d'autres du Gouverneur de *Cambranie*, portent que nombre de familles de Valachie qui ne se croient pas en sùreté dans leurs Pays, arrivoient sur le Territoire de la République: Que le Bacha de *Choczim* avoit résolu de faire démolir tous les Bâtimens qui sont autour de cette Ville aussi-tôt qu'il auroit reçu la confirmation d'un bruit qui court que les Moscovites en veulent à *Choczim*; où en effet il paroissoit que ceux-ci avoient dessein de transporter le Siège de la guerre pour faciliter à l'Empereur la conquête de la *Valachie* & de la *Moldavie*; & qu'à cette cause le Grand Vizir qui est vers le *Danube* avec son Armée avoit résolu de ne pas s'en éloigner.

V. *Dannemarc*. La Compagnie Orientale donne à la Hollande un sujet de jalousie depuis bien des tems. Cette Republique qui dans plus d'une occasion a fait connoître qu'elle voudroit seule posséder le droit de faire le riche commerce des *Indes*, n'a pû dissimuler plus long-tems à démontrer combien lui tenoit à cœur celui qu'y fait la Compagnie Danoise. Elle a attiré l'Angleterre dans sa cause. Les Députés des Etats Généraux, ainsi qu'on l'apprend, on fait à ce sujet de vives remontrances au Ministre du Roi à la Haye, dans lesquelles ils veulent soutenir que la Couronne de *Dannemarc* est obligée de s'en tenir par rapport à son commer-

ee dans les Indes, au cinquième Article du Traité de Paix de Westphalie, comme l'Empereur avoit été obligé de s'y conformer, & qu'ils esperent que S. M. Danoise voudra bien nommer des Commissaires pour examiner cette affaire conjointement avec ceux que l'Etat députera à même fin. Comme on a appris aussi que les Directeurs de la Compagnie des Indes à Londres ont présenté un Memoire à la Reine d'Angleterre pour se plaindre également de l'extension du Commerce Danois aux Indes, sous prétexte qu'il donne atteinte au Traité de Munster, & que le Ministre Anglois à Coppenhague a fait en consequence des remontrances à la Cour, on s'aperçoit d'autant plus de cette connexion de la Hollande avec la Grande Bretagne dans la même affaire. Mais on est persuadé que le Roi ne se laissera point donner des loix par ces Puissances dans un point qui n'interesse pas moins son honneur que le bonheur de ses Sujets, puisqu'on vient de recevoir une nouvelle preuve de la resolution où S. M. est à cet égard par une extension de l'Octroi de la Compagnie de Commerce, qui lui permet de s'établir aussi dans les Indes Occidentales, en lui recommandant d'avoir un soin particulier de la Colonie de l'Isle de *Ste. Croix*.

VI. *Suede*. L'Envoyé d'Hollande en cette Cour s'y donne les mêmes mouvemens pour faire abolir la Compagnie Orientale établie à Stockholm avec octroi du Roi, que celui de la même Republique qui est à Coppenhague. Il ne cesse de représenter que le commerce de cette Compagnie s'étend d'un jour à l'autre, & qu'autant il s'étend, autant diminué celui de la Hollande. On passe sur le premier point qui est tel qu'il est représenté. Pour ce qui est du second, le premier Directeur de la
Compagnie

Compagnie a déclaré au Ministre Hollandois Que du côté de la Suede on étoit surpris que la Hollande fit tant de bruit de cette navigation , puisqu'il étoit manifeste que les Négocians Suedois ne commerçoient dans aucune Contrée de la Chine où les Marchands Hollandois eussent quelque établissement , & que par cette raison S. M. Suedoise ne prendroit jamais le parti de revoquer l'Octroi accordé à cette Compagnie .

Voilà ce qui a dû satisfaire le Ministre d'Hollande ; les Directeurs de la Compagnie Orientale , loin d'être rebutés dans leur commerce des Indes par ces oppositions , sont plus que jamais attentifs à le pousser. Ils ont réolu depuis peu d'établir une Colonie Suédoise dans une petite Isle située entre la Chine & le Japon , & commencent déjà à recevoir les noms de ceux qui veulent s'y aller établir. On sçait d'ailleurs que Leurs Majestés Suedoise & Danoise ont réolu de faire une cause commune dans l'affaire de leurs Compagnies , afin de défendre avec plus de succès les droits de leurs Sujets & les prérogatives de leurs Couronnes.

On n'a pas encore vû le Traité conclu entre cette Cour & celle de Londres , qui est un Traité de subside ; mais de la Reponse du Directeur de la Compagnie Orientale au Ministre de Hollande , on croit pouvoir avancer que ce Traité ne renferme rien de desavantageux à ladite Compagnie.

VII. La plupart des Officiers Suedois qui se sont attachés à la Personne du Roi Stanislas pendant son séjour à Dantzich , & qui l'ont ensuite suivi à Königsberg , passent au service de ce Prince. Il y a quelques mois qu'ils étoient venus à Stockholm où ils ont réglé leurs affaires domestiques. Ils sont partis depuis pour se rendre en France. Mr. de

Steinflicht, Général Major, & qui a accompagné le Roi Stanislas en sortant de Dantzich, est du nombre de ceux qui sont allés joindre ce Prince, & quoique faisant profession de la Religion Luthérienne, il doit néanmoins être pourvû d'un Emploi considerable, parce qu'il le recevra des mains du Roi Stanislas, qui jouit en France des prérogatives d'un Souverain étranger.

III. On a reçu des Lettres de la Laponie qui portent que Mr. de Maupertuis, que l'Académie des Sciences à Paris y a envoyé pour faire des observations, est avec sa Compagnie consistant en 32. personnes, au bas de la Montagne de *Kasca*. Il y a trois autres Montagnes aux environs, & ce lieu est censé très-propre pour leurs observations, étant au soixante-troisième degré 2. ou 3. minutes. Ils ont soin d'y faire beaucoup de fumée, de peur d'être mangés par les mouches. Ils vivent de Saumon, de Jambon & de Langues de Rènes, & paroissent fort contents des Lapons.

IX. *Russie*. La Czarine est depuis le premier Septembre de retour de Petershoff au Palais d'Été de Petersbourg. Sur les instances des Ministres des Puissances médiatrices pour la porter à entrer en négociation afin de terminer la guerre déclarée à la Porte, S. M. leur a fait déclarer qu'Elle vouloit bien se désister des sommes qu'Elle en prétendoit pour les ravages faits par les Tartares sur la frontiere de Russie, mais que jamais Elle ne se désisteroit de ses autres prétentions; Sçavoir, " que tous les Sujets qui ont été enmenés dans la Turquie, devoient être remis en liberté & renvoyés dans leur Patrie. Secondement, que les Villes de *Precep* & d'*Asoph* soient réunies pour toujours à l'Empire de Russie. Troisièmement, que tous les Tartares qui habitent en deçà du *Dnieper*,

„ Dnieper, soient à l'avenir tributaires du même
„ Empire. „ Comme les Ministres des mêmes Puif-
sances résidans à Constantinople ne se donnent pas
moins de mouvemens sur l'article d'un accommo-
dement entre Sa Majesté Czarienne & le Grand Sei-
gneur, le Comte d'Osterman leur a écrit une Lettre
en réponse dont voici la traduction.

MESSIEURS,

T'Ai bien reçu la Lettre dont Vos Excellences m'ont
honoré en date du 12. Juillet dernier. On n'ignore
pas ici les bons offices que le Roi de la Grande Bre-
tagne & les Etats Généraux ont employés long-tems, afin
de conserver la Paix & l'amitié entre l'Empire de
Russie & la Porte. Ottomane. L'Imperatrice ma Sou-
veraine y est très-sensible, & sa reconnoissance &
amitié repondront toujours aux bonnes intentions de
S. M. Briannique & de L. H. P. Du reste Vos
Excellences se souviendront aussi aisément de tous les
torts & dommages que cet Empire a long-tems souf-
fert, & presque sans relâche de la Porte. Il seroit
inutile d'en faire ici le détail, parce qu'il se trouve
circonsciencié quant aux principaux Chefs dans la
Lettre que j'ai écrite au Grand Vizir * le 15. Avril
dernier.

Vous pouvez aussi remarquer, Messieurs, que vos
soins d'un côté & la moderation de cette Cour de
l'autre, bien loin de faire changer la Porte de con-
duite, n'ont servi jusqu'ici qu'à l'affermir dans sa
fierté ordinaire & à faire redoubler ses violences con-
tre la Russie. Ainsi, Messieurs, permettez-nous de
douter de la sincerité des assurances que le Grand Vizir
a donnés à V. E., que la Porte souhaitoit le réta-

Bb 3 blisse-

* Cette Lettre est rapportée dans nos *Journaux*
d'Acht & de Septembre derniers.

blissement de la Paix. Nous sommes au contraire convaincus, qu'en flattant par ces assurances les bonnes intentions de V. E. elle n'a d'autre but que de gagner du tems, afin de finir la guerre de Perse, & de pousser ensuite avec plus d'efficace les dessein qu'elle a formez contre la Russie. Je n'avance rien ici, Messieurs, dont je ne puisse convaincre tout l'Univers par les dernieres propositions que la Porte a fait faire cette année au Schach de Perse, & que j'ai en mains. D'ailleurs si la Porte souhaite sincèrement la Paix, pourquoi abandonner le droit chemin & ne point enfilier celui que j'ai propose dans ma Lettre au Grand-Vizir, pour s'expliquer immédiatement & sans détour à S. M. I. de toutes les Russies ? Mais quelque resolution que prenne la Porte, l'Imperatrice ma Souveraine n'auroit pu donner des preuves plus éclatantes de ses intentions pacifiques & de son équité, qu'Elle n'a fait dans ma Lettre au Grand-Vizir. Je m'en suis rapporté à cette Lettre dans celle que j'ai écrite depuis à ce Ministre. L'Imperatrice ma Souveraine ne fera point d'autre déclaration ; l'équité l'en dispense. Ainsi c'est à la Porte à prendre le parti qu'elle jugera convenable. Mais quelque parti qu'elle prenne, S. M. I. se repose sur la justice de ses Armes, & se flatte, que ne les ayant prises que pour sa propre défense, Dieu continuera à les benir comme il a fait jusqu'ici. C'est là, Messieurs, toute la réponse que je puis donner à la Lettre que V. E. m'ont fait l'honneur d'écrire. On est persuadé de la bonne intention avec laquelle vous l'avez fait, & l'on vous en est très-obligé : Et comme je ne doute point que vous continuiez dans ces louables sentimens, je vous rends graces en mon particulier de l'obligeante Lettre que vous m'avez écrite, & m'en rapporte pour le reste à ce que Mrs. de Rondeau & de Schuartz, Ministres résidents en cette Cour, vous manderont dans un plus

des Princes &c. Novemb. 1736. 479
plus grand détail. 7e sus &c. St. Petersbourg le
20. Août 1736.

Cette Lettre paroît avoir fait les impressions qu'on en attendoit, car on apprend de Constantinople que la résolution a été prise dans le Divan, d'envoyer ordre au Grand Vizir, qui n'a passé le Danube qu'avec une partie de son Armée de convenir avec le Général en chef des Armées Russiennes, d'un endroit sur la frontière, où ils puissent se voir, & entamer l'ouvrage de la Paix : Nous disons ici des Armées Russiennes, c'est que les Forces de la Czarine qui ont conquis en partie la Crimée, & réduit la Ville d'*Asoph* sont actuellement partagées en trois Corps, dont le principal sous les ordres du Général Munnich, a abandonné *Precop* pour se rendre à Czaritzenska dans l'Ukraine, où il est actuellement. Il a envoyé à la Cour les raisons qu'il a eu d'abandonner la Crimée ; mais elles n'y ont point trouvé d'approbation. On lui a par conséquent dépêché un Exprés avec ordre de venir rendre compte de la conduite qu'il a tenuë dans cette conjoncture. On croit ainsi que le Commandement de l'Armée lui sera ôté, & qu'il passera au Général Lasci.

X. Ce qui paroît des raisons du Général Munnich pour la retraite de la Crimée, c'est qu'il a remarqué que le détroit de *Kosa* qui sépare la Mer d'*Asoph* de la Crimée, est guéable en plus de 50. endroits, où il n'y a pas plus de deux pieds d'eau, non-obstant de grosses pluyes qui sont tombées pendant cet Eté ; de sorte que les Tartares pouvans toujours sortir de la presqu'Isle par cet détroit, on ne tireroit point des lignes de *Precop* les avantages qu'il en avoit attendus. Ce Général a fait aussi attention qu'il pourroit rentrer dans la presqu'Isle,
soit

loit par l'*Isthme*, dont il a fait raser les Lignes avec les Fortifications de *Precop*, soit par le détroit de *Kofa*, dont les Tartares ne pourroient jamais lui disputer le passage. C'est le Major Général Spiegel qui a fait la découverte de ces Guez, dont le fonds est si ferme qu'on y peut passer avec du Canon, comme il l'a fait lui-même en effet avec un Détachement de 3000. hommes. Cette découverte est à la vérité très importante, & si l'on en avoit eu connoissance auparavant, l'Armée Moscovite auroit pû s'épargner la peine d'attaquer les Lignes de *Precop*.

XI. Quoique cette raison du Comte de Munich ne soit pas infiniment goûtée, on sçait cependant que l'Armée sous son Commandement, s'est retirée en bon ordre, les Tartares n'ayant pû la poursuivre, parce qu'ils n'avoient point prévu cette retraite, & qu'il n'y avoit ni fourages, ni provisions dans les endroits qu'elle quittoit. Mais quelques jours avant que l'Armée se mit en marche, un gros de Tartares est tombé sur un des quartiers qu'elle occupoit, & en a enlevé un grand nombre de Chevaux.

XII. Dans les circonstances présentes, & au cas que la Porte refuse de donner les mains à un Traité aux conditions que la Czarine le souhaite, on juge nécessaire de faire de grands préparatifs pour pousser la guerre avec vigueur, & S. M. Czarienne a signé un Ordre pour la levée de 40. mille recrûs. La repartition s'en fait sur le pied d'un Payfan par 125. Il patoit au reste qu'on agit en tout d'intelligence avec la Cour de Vienne, & pour attaquer conjointement les Turcs, s'il n'y a point d'accommodement à attendre.

XIII. Les Lettres de la Frontiere donnent avis que le Grand Seigneur a déposé le Kan des Tarta-

des Princes &c. Novemb. 1736. 481

res de Crimée & nommé un autre à sa place. On apprend aussi de Constantinople que le Sultan y a fait revenir l'Envoyé de la Czarine qui avoit suivi le Grand Vizir à Andrinople pour le rendre avec l'Armée Turque jusques à la frontiere des deux Empires; ce qui est regardé à la Cour comme une nouvelle violation du Droit des Gens de la part de la Turquie, rien n'ayant pû l'empêcher de renvoyer ce Ministre après qu'on l'en avoit requis, comme l'a fait le Comte d'Osterman dans sa Lettre au Grand Vizir du 15. Avril.

Le prétexte dont la Porte s'est servi pour rappeler à Constantinople l'Envoyé Ruffien, étoit afin d'empêcher qu'il ne reçut quelque insulte de la part des Janissaires. Mais il est plus vraisemblable que c'étoit pour lui ôter l'occasion d'observer l'état de l'Armée Ottomane, & d'en informer le Comte de Munnich, & les autres Généraux de l'Armée de la Czarine.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Il y a presentement du refroidissement entre cette Cour & celle de Turin jusqu'au point qu'il a donné lieu de rappeler le Comte d'Essex, Envoyé du Roi auprès de S. M. Sardaignoise. On ne sçait si c'est à l'occasion de l'insulte faite il y a quelques mois à la Religion dans la Chapelle de l'Envoyé de Sardaigne, ou pour une autre cause. Quoiqu'il en soit de cette insulte, on n'en parle plus, ni de la réparation que le
Ministre

Ministre Sardaignois a demandée à ce sujet.

II. Comme on voit que les Cours d'Espagne & de Portugal ne sont pas encore prêtes à se réconcilier, les Seigneurs de l'Amirauté ont donné ordre d'envoyer incessamment des Provisions pour quatre mois à la Flotte de l'Amiral Norris devant Lisbonne; & les Commissaires ayant pris là-dessus cinq Vaisseaux à leur service, pour les transporter, ces Bâtimens ont mis depuis peu à la voile avec onze cens tonneaux. On prétend qu'ils seront suivis par quelques Vaisseaux de guerre, si les affaires des deux Cours détonies ne changent pas bientôt de face.

*Tumulte à
Edimbourg.*

III. L'exécution d'un Criminel qui s'est faite à Edimbourg le 26. Avril dernier, y a excité un tumulte qui a eu des suites, jusqu'à porter la Cour à ordonner aux Troupes des environs de s'approcher de cette Ville pour contenir la Populace. Voici ce qui en est. Dans le tems qu'on descendoit du gibet le cadavre du Criminel, des gens de la populace jetterent des pierres au Boureau, comme cela arrive assez souvent en cas pareil; ce qui porta le Capitaine Porteous qui commandoit la Garde destinée à assister à cette exécution, à ordonner qu'on fit feu, & tira lui même un coup. De là il y eut 20. personnes tuées ou blessées. Comme le procédé du Capitaine étoit injuste, il fut arrêté, & son procès lui ayant été fait, il devoit être pendu le 12. Septembre. Mais la populace, sur l'avis qu'il étoit arrivé un ordre de la Cour de suspendre cette exécution, s'assembla tumultueusement au nombre de plusieurs milliers de personnes le jour qu'elle devoit se faire. Les mutins s'étant ensuite rendus à la prison, l'enfoncerent & en tirerent le Capitaine qu'ils pendirent au poteau d'une Enseigne, après quoi ils trainerent le

le Cadavre à la place ordinaire d'exécution , & se retirèrent sans commettre d'autre desordre. Cet attentat fait beaucoup de bruit dans le Royaume, & la Cour a fait marcher d'abord des Troupes du côté d'Edimbourg , afin de maintenir la populace au cas que d'autres exécutions vinssent à suivre celle de l'infortuné Porteous , qu'on apprend s'être défendu dans la prison avec beaucoup de bravoure , & qu'il ne s'est rendu qu'après avoir eu un bras cassé. Elle fit aussi publier le 6. Octobre une Proclamation au sujet de ce meurtre par laquelle Elle promet 50. livres sterlings pour chacun des Auteurs de cette noire action , qu'on dénoncera , & le pardon à ceux des complices qui déclareront ceux qui les y ont engagé.

IV. Mais plus on prend de précaution pour tenir en bride la populace , plus elle paroît portée à remuer , sur-tout celle d'Angleterre & d'Ecosse. L'Acte contre les Boissons fortes , passé à la dernière séance du Parlement , devant avoir force le 10. Octobre , on a fait venir deux Régimens à la vûe de la Ville de Londres , avec une Compagnie des Gardes bleuës. Les autres Compagnies des Gardes se sont tenuës à leurs Piquers ; & jusqu'à la Bourgeoisie de Westminster que le Ministère sçait naturellement opposée aux Habitans de Londres , a eu ordre de se tenir prête à monter à Cheval. Néanmoins les mal-intentionnés ont fait leurs derniers efforts pour exciter une émeute à l'occasion de l'Acte. Ils ont répandu des écrits séditieux par toute la Ville , & en ont affiché aux portes des Eglises. Mais l'Acte n'a pas laissé d'être mis en exécution , la Cour , par ses mesures , ayant triomphé de toutes les ménées de la populace.

V. *Hollande.* Les Etats Généraux ont reconnu l'Infant d'Espagne Don Carlos , en qualité de Roi
des

des deux Siciles, & l'ont fait insinuer au Marquis de St. Giles, Ambassadeur d'Espagne. On s'attend qu'ils nommeront par conséquent un Ambassadeur Extraordinaire pour aller complimenter ce Prince sur son avènement au Trône. Mais à l'égard de la demande que la Cour de Madrid a faite à l'Etat de sa garantie par rapport aux Actes de Renonciation de l'Empereur & de Don Carlos touchant les Royaumes de Naples & de Sicile d'un côté, & les Duchés de Toscane, Parme & Plaisance de l'autre, L. H. P. ont en même-tems fait déclarer au Ministre Espagnol, qu'elles pouvoient d'autant moins accorder cette garantie, qu'elles n'ont pû encore se résoudre à accorder à la France celle de la cession de la Lorraine, parce que toutes ces cessions ont été réglées sans leur concours ni celui du Roi de la Grande-Bretagne.

VI. L'affaire de la succession des Duchés de Juliers & de Bergues est aussi à present l'un des principaux objets de l'attention des Etats Généraux, qui tâchent d'éloigner tout ce qui pourroit allumer une guerre dans le voisinage; & toutes les conférences que les Ministres des Puissances Protestantes ont depuis quelque-tems avec les Dépurés de l'Etat, roulent non-seulement sur l'abolition de la clause du quatrième article de Riswick, mais encore sur la proposition qu'une Puissance a fait faire, qu'il falloit aussi insister sur une satisfaction à l'égard de l'exécution faite à Thorn il y a plusieurs années, & de protéger d'ailleurs la Religion Protestante en Pologne dans tous les droits & prérogatives qui lui sont accordés par le Traité d'Oliva, même sous la garantie de la France.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariage & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissances. La nuit du 26. au 27. Septembre la Duchesse de Woïffembuttel est heureusement accouchée d'un Prince à Brunswick.

Madame la Princesse, Epouse du Prince héréditaire de Modene accoucha aussi le 30. d'un Prince à Paris.

II. *Mariage.* Le 26. la célébration du Mariage du Marquis de Noyer avec Mademoiselle de Trevoux, nièce du Seigneur Theodore, *Roi de Corse*, se fit le 26. Septembre à Paris.

III. *Morts.* Le Prince Héréditaire de Saxe Weymar né l'année dernière, est mort au mois de Septembre.

Le 9. du même mois la mort enleva à Sr. Ildonse Don Jean de Idiaquez, Comte de Salazar, Duc de Granada de Ega, Commandeur de Yesse & de Tayvilla, de l'Ordre de St. Jacques, Grand d'Espagne de la première Classe, Capitaine Général des Armées du Roi Catholique, Sergent Major des Gardes du Corps, & ci-devant Gouverneur du Prince des Asturies. Ce Seigneur étoit âgé de 72. ans.

La Princesse de Conti est morte à Paris le 25. Voyez l'Article de France.

Le 27. mourut à Paris Messire René Troüin du Guay, Lieutenant-Général des Armées navales du Roi Très-Christien, & Commandeur de l'Ordre Royal & militaire de St. Louis, âgé de 63. ans.

Son Corps fut porté le lendemain à l'Eglise de St. Roch la Paroisse avec toute la pompe due à son rang & à ses merites, & y fut inhumé. Les Marchaux de France, les Officiers Généraux & autres qui étoient à Paris, assisterent à cet enterrement.

Le Duc de Richmond & d'Aubigny - Vice-Amiral d'Angleterre, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere &c. a payé le même tribut à la nature étant mort fut une des Terres de son Beaufrere près de la *Rochelle*.

C'est prématurément qu'on annonça le mois passé la mort de la premiere Reine Dôtairiere d'Espagne, cette Princesse étant encore vivante à Bayonne, selon des avis qu'on a reçus de cette Ville.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois Novembre 1736,

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	411
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	431
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	472
ARTICLE IV. <i>France.</i>	448
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	460
ARTICLE VI. <i>Pologne, & Nord.</i>	470
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande.</i>	481
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariage & Morts.</i>	488

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus , serio firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Sux Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditatorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreæ Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quoruncunque exemplarium , & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANG. DUX. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SCHNAPPAUF.